

Royaume du Maroc

Ministère de l'Economie et des Finances

Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation

Rapport d'activité 2008



D E P P



**Sa Majesté le Roi Mohammed VI
que Dieu le glorifie**

« Aussi profonde qu'elle puisse être, la réforme institutionnelle ne peut aboutir que si elle est étayée par des réformes structurelles ou complémentaires qui devraient nous permettre de renforcer nos atouts économiques et sociaux, en donnant une nouvelle impulsion aux secteurs clés, notamment ceux de l'enseignement, de l'agriculture, de l'énergie, de l'eau, et du développement industriel ».

Extrait du discours adressé à la Nation
par Sa Majesté le Roi Mohammed VI
à l'occasion de la Fête du Trône
le 30 juillet 2008

Sommaire

Mot du Directeur.....	3
Notre Mission en bref.....	4
Chiffres clés de l'année 2008.....	5
Introduction.....	6
Chapitre I : Cadre de Référence des Interventions de la DEPP.....	8
1. Dispositif juridique.....	8
2. Attributions.....	9
3. Organisation.....	11
4. Ressources humaines.....	13
5. Gestion logistique.....	17
Chapitre II : Activités Opérationnelles.....	18
1. Budgets des EEP.....	18
2. Marchés traités par les Contrôleurs d'Etat.....	20
3. Autres actes traités par les Contrôleurs d'Etat.....	23
4. Conseils d'Administration des EEP.....	23
5. Comités d'Audit des EEP.....	24
6. Dossiers spécifiques.....	25
Chapitre III : Activités Fonctionnelles et de Restructuration.....	32
1. Gouvernance.....	32
2. Restructurations.....	35
3. Contractualisation des relations Etat-EEP.....	37
4. Audits Externes et Normalisation Comptable.....	39
5. Dossiers juridiques.....	43
Chapitre IV : Instruments de Gestion.....	45
1. Système d'Information de la DEPP (SIDEPP).....	45
2. Services rendus aux utilisateurs.....	46
Chapitre V : Activités d'Audit Interne et d'Etudes.....	48
1. Rapports des institutions et Corps de contrôle.....	48
2. Evaluation des rapports annuels des Contrôleurs d'Etat et des Commissaires du Gouvernement.....	49
3. Missions d'audit interne.....	49
4. Missions d'études.....	49
Chapitre VI : Privatisation, Gestion Déléguée de Services Publics et du Portefeuille Public.....	50
1. Opérations de transfert.....	50
2. Participations financières et cessions d'actifs.....	51
3. Gestion déléguée des services publics.....	52
4. Suivi post-transfert.....	53
Chapitre VII : Actions de Communication.....	54
1. Communication interne.....	54
2. Communication externe.....	55
3. Rapport annuel sur le secteur des EEP.....	58
Conclusion.....	59
Liste des sigles et abréviations.....	60

Mot du Directeur



Abdelaziz TALBI
Directeur des Entreprises
Publiques et de la Privatisation

En dépit d'un contexte de crise économique mondiale, apparu dès le deuxième semestre 2008, les Entreprises Publiques ont achevé cet exercice sur des performances plus que satisfaisantes sur les plans technique, financier, économique et social, impactées certes, par les résultats exceptionnels du groupe OCP.

Durant l'année 2008, la Direction a été fortement impliquée dans le suivi de la réalisation des programmes d'investissements publics par la proposition de mesures à même d'accélérer leur mise en œuvre et dans l'accompagnement des actions des réformes à travers les libéralisations sectorielles, les restructurations opérationnelles et le développement des opérations de Partenariat Public Privé.

Ainsi, l'investissement public a poursuivi son trend haussier passant de 50 milliards de dirhams en 2007 à plus de 66 milliards de dirhams en 2008. Ce nouveau palier confirme l'essor observé depuis le début de la décennie. La capacité d'autofinancement, la contribution fiscale et les transferts au Budget Général de l'Etat continuent à se situer à des niveaux sans précédent.

Ces réalisations sont le fruit de l'implication, à différents degrés, des responsables, cadres et agents de la Direction pour l'amélioration continue des modes de gestion, de contrôle et de gouvernance des Entreprises Publiques ainsi que pour la promotion de la culture de transparence et de reddition des comptes.

La DEPP ne ménagera aucun effort pour la poursuite du processus de modernisation du cadre institutionnel et organisationnel des Entreprises Publiques et la consécration d'un contrôle axé sur les résultats.

A cette occasion, je tiens à saluer l'engagement des femmes et des hommes de la Direction tout en les incitant à conjuguer davantage leurs efforts pour pérenniser les acquis et relever les défis et ce, pour le plein accomplissement des missions de notre Ministère.



Notre mission en bref

- **E**xercice du contrôle financier sur les Etablissements et Entreprises Publics (EEP)
- **S**urveillance du portefeuille public
- **M**ise en œuvre du programme de privatisation
- **A**ccompagnement des opérations de gestion déléguée et de PPP
- **P**ilotage des audits externes des EEP
- **P**articipation aux réformes sectorielles et programmes de restructuration des EEP
- **N**ormalisation Comptable et suivi des professions comptables

Chiffres clés de l'année 2008

Ressources humaines

- 338 cadres et agents avec un taux d'encadrement de 74%
- 416 agents de contrôle : 61 Contrôleurs d'Etat et Commissaires du Gouvernement, 83 Trésoriers Payeurs et 272 Fondés de Pouvoirs

Portefeuille public

- 716 Etablissements et Entreprises Publics dont 666 opérant au Maroc, répartis sur l'ensemble du territoire

Contrôle financier

- 3.190 marchés visés pour un montant de 14.329 MDH
- 233 réunions tenues par les Conseils d'Administration et autres organes délibérants
- 19 Comités d'audit mis en place
- 189 rapports établis par les Contrôleurs d'Etat et les Commissaires du Gouvernement

Dossiers juridiques

- 68 projets de textes législatifs et réglementaires examinés et dossiers de contentieux traités en relation avec l'Agence Judiciaire du Royaume

Audits externes

- 15 rapports d'audit externe examinés, réceptionnés ou suivis par le Comité de Pilotage des Audits

Audit interne

- 25 rapports particuliers de la Cour des Comptes et des Cours Régionales des Comptes examinés
- 3 missions d'audit interne menées auprès d'EEP
- 3 rapports établis sur les réquisitions des Trésoriers Payeurs et Agents Comptables, l'implémentation de la loi n° 69-00 et les dysfonctionnements d'EEP

Contractualisation

- 3 Contrats Programmes conclus ou amendés

Participations financières et cessions d'actifs

- 26 décrets établis dans le cadre de l'article 8 de la loi n° 39-89
- 9 autorisations accordées dans le cadre de l'article 9 de la loi n° 39-89

Formation

- 601 Hommes/Jours/Formation réalisés

Communication

- 1 journée des cadres de la DEPP
- 2 conférences sur les Partenariats Public-Privé
- 6 séminaires externes

Correspondances

- Courrier arrivée : 6.905 correspondances
- Courrier départ : 5.680 correspondances

Introduction

L'activité de la DEPP au titre de l'année 2008 peut être appréhendée à partir de plusieurs paramètres dont :

- la diversité et la multitude des secteurs d'activité qu'elle suit (économie, santé, enseignement, équipement, habitat,...) ;
- le rôle de la DEPP dans le contrôle, la restructuration et l'organisation des EEP ;
- la participation de la DEPP à l'instauration des principes et pratiques de bonne gouvernance au sein du secteur public.

Les moyens mis en œuvre pour s'acquitter des missions et attributions de la DEPP sont :

- les ressources humaines aux talents et profils divers et potentiellement riches ;
- les instruments juridiques et les procédures mis en œuvre dans chaque domaine d'intervention ;
- l'organisation du travail, aux niveaux hiérarchique et fonctionnel, adaptée à chaque nature de mission ;
- le soutien des structures logistiques, aussi souple qu'efficace, pour assurer l'appui méthodologique aux actions ciblées (gestion du personnel, formation, budgets, système d'information, consultations juridiques,...).

La diffusion des méthodes d'audit et de contrôle interne participe également à l'instauration d'un climat de responsabilité aussi bien au niveau des structures internes à la DEPP qu'au niveau des entreprises et établissements publics contrôlés ; l'objectif ultime étant d'atteindre la maîtrise des risques ("Control" selon la terminologie anglaise) par les ordonnateurs de la gestion des deniers publics, accompagnés en cela par des "Contrôleurs-Experts" chargés de les aider à trouver les meilleures solutions aux problématiques rencontrées.

La gestion déléguée constitue aussi une autre forme d'amélioration de la qualité des services publics grâce à la contractualisation des rapports entre l'autorité délégante et l'entreprise privée, mieux outillée pour investir et gérer les services marchands, en particulier.

Toute cette activité et ces actions ont fait l'objet de communication, de comptes rendus et de rapports de plus en plus médiatisés ou mis à la disposition du grand public.

En conséquence et pour saisir l'ampleur de toutes ces activités, la DEPP produit des rapports spécifiques à diffusion limitée et à périodicité annuelle, en particulier :

- le rapport sur le secteur des EEP accompagnant le projet de Loi de Finances ;
- le rapport de synthèse générale des rapports annuels des Contrôleurs d'Etat et des Commissaires du Gouvernement ;
- le rapport de synthèse portant sur la contractualisation des relations entre l'Etat et les EEP transmis au Premier Ministre ;
- le rapport général sur les audits externes des EEP, destiné au Premier Ministre ;
- le rapport relatif aux privatisations.

Ainsi, le présent rapport se limitera à relater les actions les plus significatives et les plus marquantes sachant que l'activité quotidienne, très intense par ailleurs, relève de la gestion courante (réunions, lettres, fiches, notes et comptes rendus). De même, ne seront rapportés que les actes ou actions réalisés qu'ils soient signés, approuvés ou mis en œuvre.

Sachant que l'activité de la DEPP est le produit d'un effort collectif, concerté et organisé, il y a lieu de relativiser l'attribution des actions à une seule structure déterminée. Certaines structures d'appui contribuent peu ou prou à toutes les actions même lorsqu'elles ne relèvent pas directement de leur responsabilité propre : DSI, DE, DPR, DAI, SPF et SAG.

Afin d'éviter la personnalisation des dossiers auxquels ont contribué plusieurs entités, le présent rapport s'attachera, autant que faire se peut, à se focaliser plus sur les actions que sur la (ou les) structure (s) concernée (s).

En conséquence, le présent rapport est articulé autour des grands axes suivants :

- le cadre de référence des interventions de la DEPP (Chapitre I) ;
- les activités opérationnelles (Chapitre II) ;
- les activités fonctionnelles et de restructuration (Chapitre III) ;
- les instruments de gestion (Chapitre IV) ;
- les activités d'audit interne et d'études (Chapitre V) ;
- la privatisation, la gestion déléguée de services publics et du portefeuille public (Chapitre VI) ;
- les actions de communication (Chapitre VII).



Cadre de Référence des Interventions de la DEPP

Les activités de la DEPP sont régies par des textes législatifs et réglementaires relativement récents portant sur des missions clairement définies, assurées par des cadres aux profils pluridisciplinaires.

1- Dispositif juridique



Les textes législatifs et réglementaires couvrant les principales missions de la DEPP peuvent être déclinés comme suit :

■ Organisation et attributions

- Décret n° 2-07-995 du 23 chaoual 1429 (23 octobre 2008) relatif aux attributions et à l'organisation du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 2232-08 du 7 kaada 1429 (6 novembre 2008) relatif à la création et aux attributions des divisions et services relevant des directions centrales du ministère de l'économie et des finances.

■ Contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes

- Loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes, promulguée par le Dahir n° 1-03-195 du 11 novembre 2003 ;
- Décret n° 2-02-121 du 19 décembre 2003 relatif aux contrôleurs d'Etat, commissaires du gouvernement et trésoriers payeurs auprès des entreprises publiques et autres organismes.

■ Transfert des entreprises publiques au secteur privé

- Loi n° 39-89 autorisant le transfert d'entreprises publiques au secteur privé, promulguée par le Dahir n° 1-90-01 du 11 avril 1990, telle que modifiée et complétée ;
- Décret n° 2-90-402 du 16 octobre 1990 pris sur le fondement de l'habilitation prévue par l'article 5 de la loi n° 39-89 autorisant le transfert d'entreprises publiques au secteur privé, tel que modifié et complété.

■ Gestion déléguée des services publics

- Loi n° 54-05 relative à la gestion déléguée des services publics, promulguée par le Dahir n° 1-06-15 du 14 février 2006 ;
- Décret n° 2-06-362 du 9 août 2006 pris pour l'application des articles 5 et 12 de la loi n° 54-05 relative à la gestion déléguée des services publics.

■ Normalisation Comptable

- Loi n° 9-88 relative aux obligations comptables des commerçants, promulguée par le Dahir n° 1-92-138 du 25 décembre 1992 telle que modifiée ;
- Loi n° 38-05 relative aux comptes consolidés des établissements et entreprises publics, promulguée par le Dahir n° 1-06-11 du 14 février 2006 ;
- Décret n° 2-88-19 du 16 novembre 1989 instituant le Conseil National de la Comptabilité (CNC).

2- Attributions



La mission de base de la DEPP consiste en l'exercice de la tutelle financière sur les EEP tel que prévu par les dispositions de la loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes.

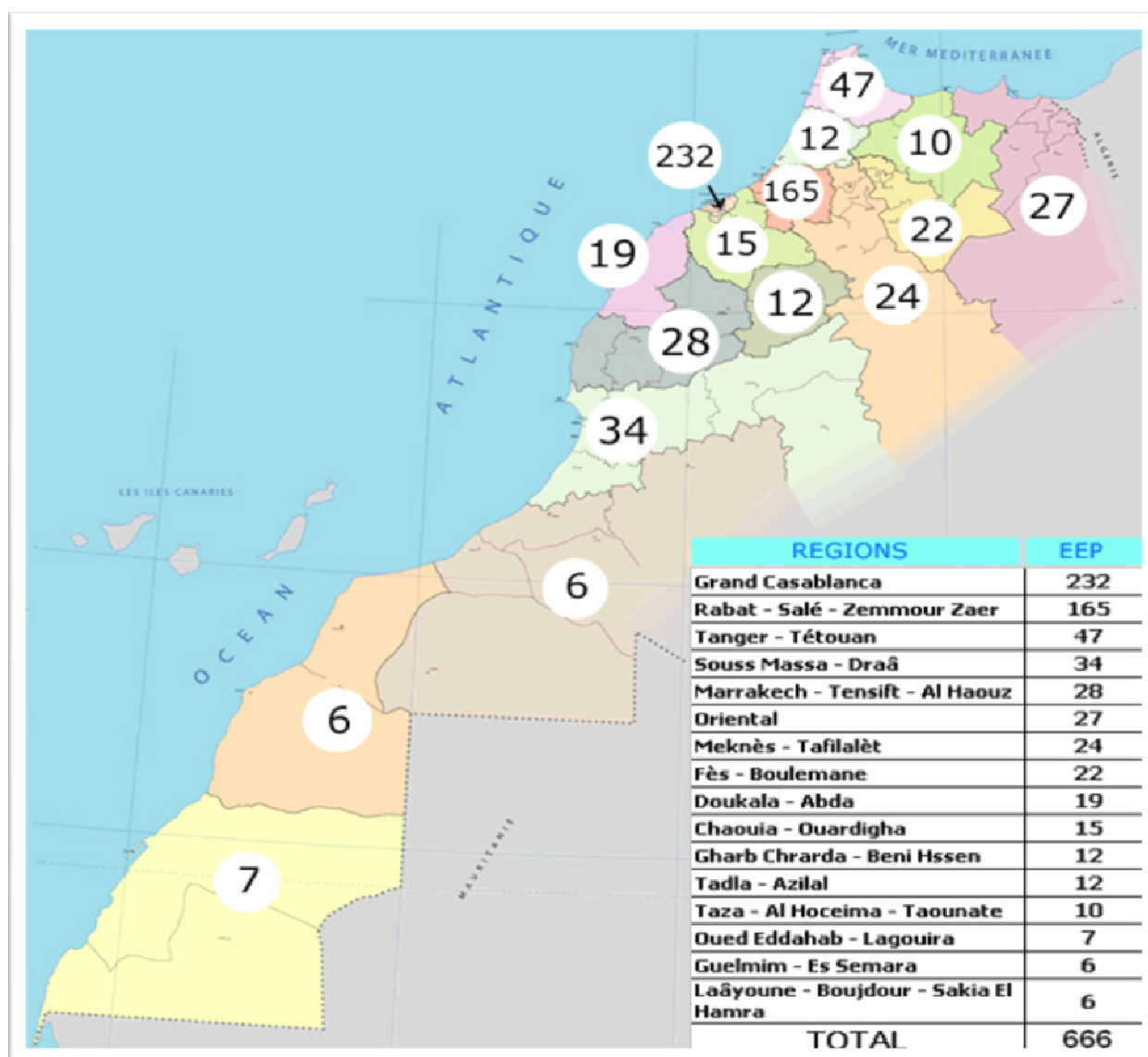
Cependant, d'autres missions de portée stratégique ont été confiées, par voie réglementaire, à cette Direction et qui ont abouti à l'élargissement de son champ d'intervention qui couvre, désormais, un large éventail d'actions en rapport direct ou indirect avec le secteur des EEP.

Les pôles de compétence de la DEPP peuvent être regroupés autour des fonctions suivantes :

- § Exercice du contrôle financier sur les EEP ;
- § Surveillance du portefeuille public ;
- § Mise en œuvre et suivi du programme de privatisation des entreprises publiques ;
- § Accompagnement des opérations de gestion déléguée des services publics et de Partenariat Public Privé (PPP) ;
- § Pilotage des audits externes des EEP ;
- § Participation aux actions de réformes sectorielles et de restructuration des EEP ;
- § Normalisation Comptable et suivi de la profession comptable.



Le champ d'action de la DEPP couvre une population de 716 EEP dont 666 opérant au Maroc, répartis sur l'ensemble du territoire.



L'organisation de la DEPP s'articule autour de quatre ensembles de structures :

3-1 Structures opérationnelles I comprenant 3 Divisions en charge des secteurs suivants :

- Eau, Energie et Mines ;
- Infrastructures ;
- Agriculture, Agro-Industrie et Industrie.

3-2 Structures opérationnelles II et de la Privatisation comprenant :

§ 2 Divisions de contrôle en charge des secteurs suivants :

- Habitat, Urbanisme, Commerce et Tourisme ;
- Secteurs Sociaux et Educatifs.

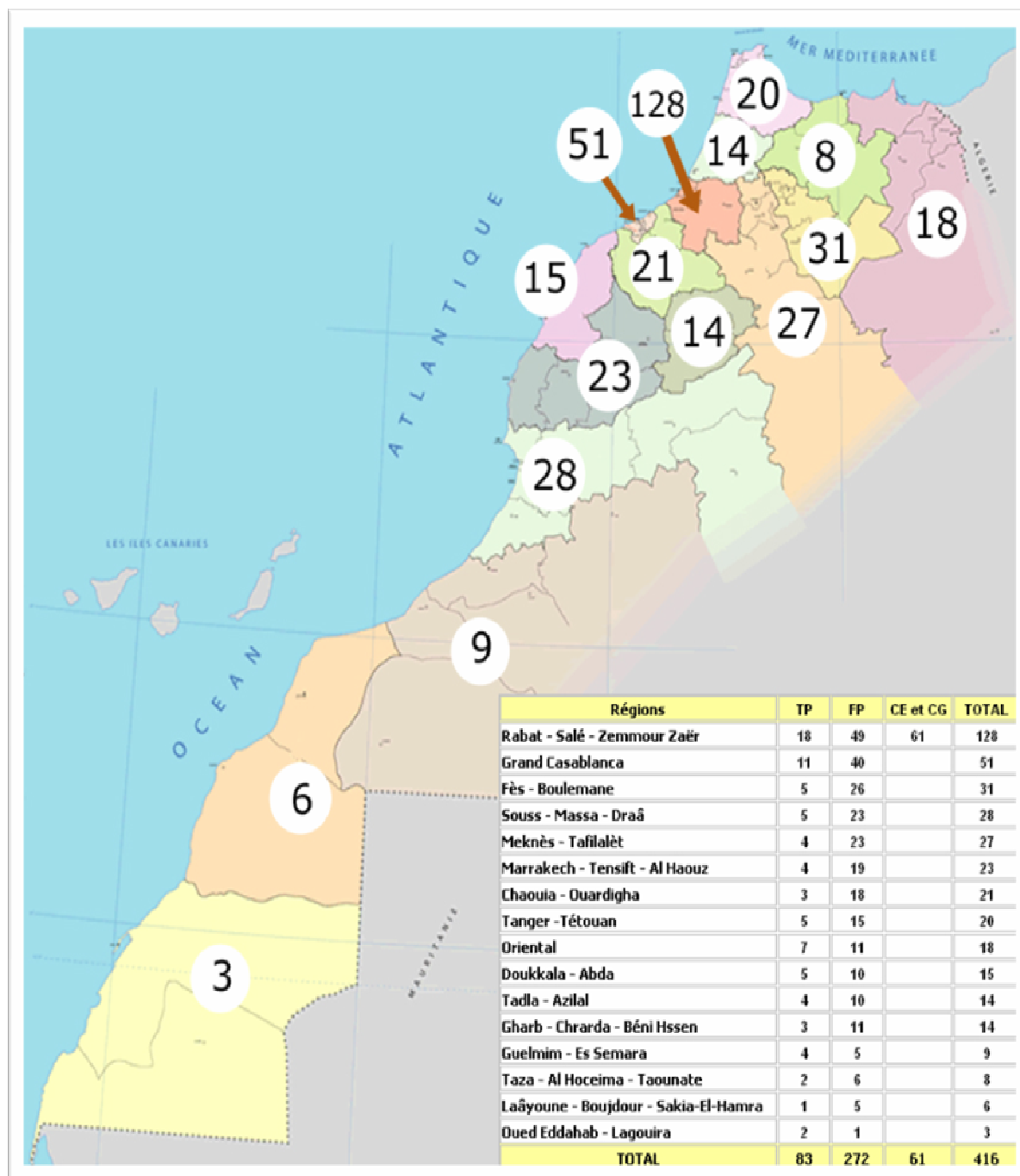
§ 1 Division chargée de la Privatisation.

3-3 Structures des Systèmes d'Information, des Programmations et Restructurations et des Audits et Evaluations, organisées en 3 Divisions ;

3-4 Structures des Etudes, de la Normalisation Comptable et de l'Organisation et Ressources, comportant 3 Divisions.

A ces structures, s'ajoute une Division chargée de l'Audit Interne, rattachée directement au Directeur.

Par ailleurs, la DEPP, de par la répartition des agents de contrôle (Contrôleurs d'Etat, Commissaires du Gouvernement, Trésoriers Payeurs, Agents Comptables et Fondés de Pouvoirs des Trésoriers Payeurs), au nombre total de 416, est présente sur l'ensemble du territoire national (voir carte et tableau de répartition par région ci-dessous).



CE : Contrôleurs d'Etat

CG : Commissaires du Gouvernement

TP : Trésoriers Payeurs

FP : Fondés de Pouvoirs des Trésoriers Payeurs

4-1 Gestion des ressources humaines

4-1-1 Nominations

Les nominations aux postes de responsabilité au sein de la DEPP obéissent à des normes et procédures transparentes, établies en interne et au niveau du Ministère.

L'une des premières préoccupations de la DEPP, depuis l'entrée en vigueur de la Loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes, a été la mise en œuvre d'un système de sélection transparent et équitable fondé sur des procédures d'appel à candidatures pour la nomination des agents de contrôle.

Ces procédures permettent de confier l'exercice de la responsabilité aux plus méritants et les plus aptes à assumer les attributions qui leur sont confiées.

C'est ainsi qu'au cours de l'année 2008, la DEPP a pu, par le biais d'appel à candidatures et d'entretien de sélection, procéder à la nomination de 5 Contrôleurs d'Etat et Commissaires du Gouvernement ainsi que de 13 Fondés de Pouvoirs des Trésoriers Payeurs.

En ce qui concerne la nomination aux postes de responsabilité (Chef de Division et Chef de Service), la DEPP adopte la procédure d'appel à candidatures instaurée au niveau de notre Département.

4-1-2 Evolution

L'effectif du personnel relevant statutairement de la DEPP s'est élevé à fin 2008 à 338 cadres et agents, accusant ainsi une diminution de 7 personnes par rapport à l'année précédente, comme l'indique le tableau ci-après :

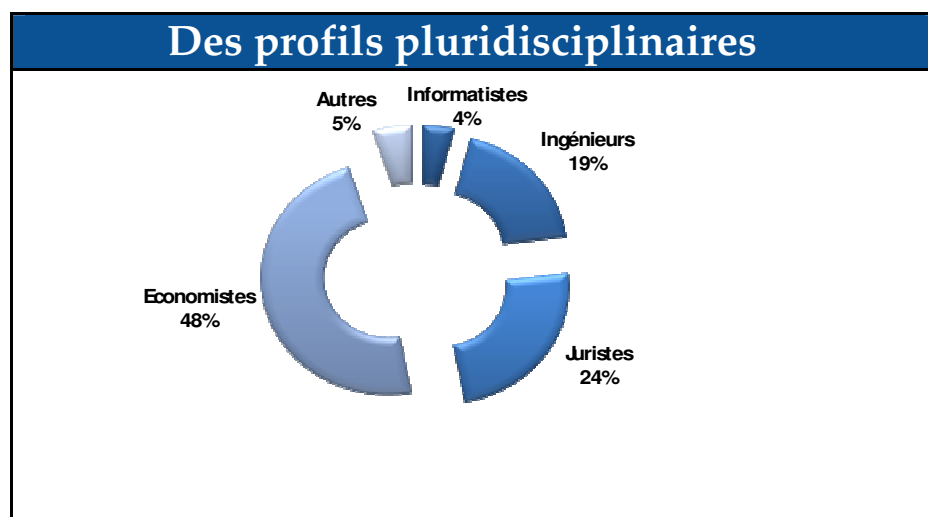
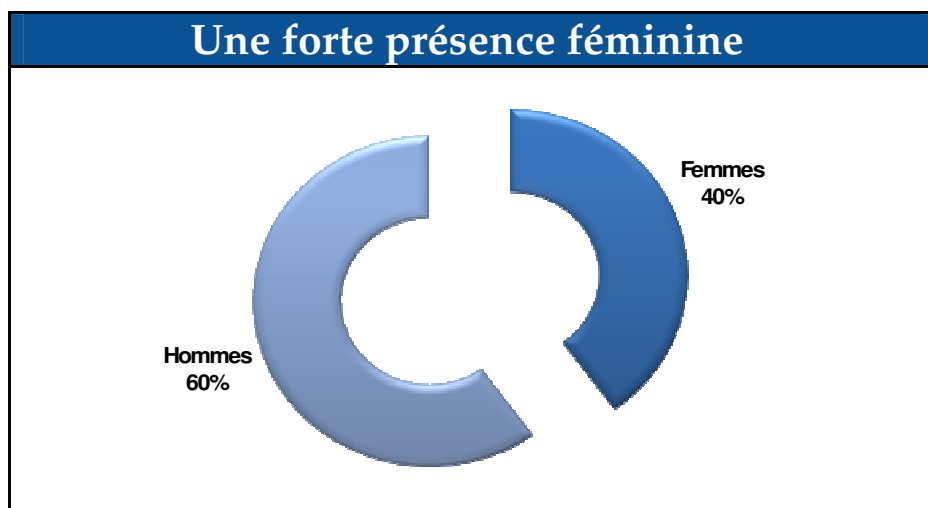
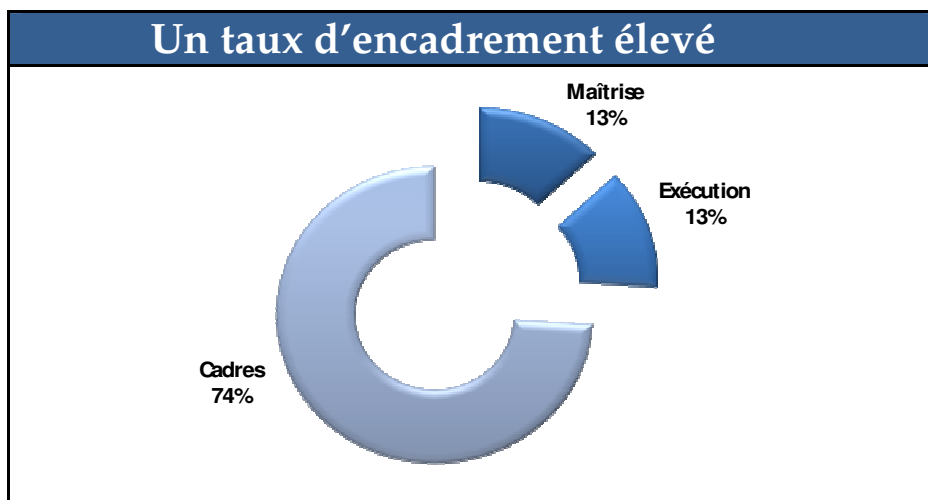
Catégorie	2008	2007	Variations
Cadres	251	254	-3
Maîtrise	43	44	-1
Exécution	44	47	-3
Total	338	345	-7

Les mouvements enregistrés en 2008 concernent 8 départs (retraite, mutation, mise en disponibilité ou détachement) et l'incorporation d'un seul agent.

Outre cet effectif relevant du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), la DEPP fait appel à 272 Fondés de Pouvoirs (FP) des Trésoriers Payeurs relevant statutairement des Etablissements Publics afin d'assurer un contrôle de proximité au sein desdits EP, sur la base d'une décision de nomination du Directeur de la DEPP.

4-1-3 Indicateurs

Les principales caractéristiques de l'effectif de la DEPP se présentent comme suit :



4-2 Formation du personnel

Le plan de formation 2008 qui s'inscrit dans le cadre de l'exécution du plan pluriannuel de formation 2006-2008 a été établi, comme auparavant, sur la base des orientations générales de la Direction en la matière. C'est ainsi que les modules prévus ont été axés essentiellement sur le renforcement des compétences du personnel afin de les ajuster aux attributions de la Direction et d'assurer la continuité dans le processus d'apprentissage des métiers.

La répartition de la formation par catégorie, au titre de l'année 2008, se présente comme suit :

Répartition par catégorie de formation

Catégorie de formation	HJF(*)	Effectif bénéficiaire	HJF par bénéficiaire
Formation spécifique	213	71	3,0
Formation transverse	388	63	6,2
Total	601	134	4,5

(*) Homme/Jour/Formation

4-2-1 Formation spécifique (métiers)

La DEPP a réalisé les modules suivants :

Actions de formation	HJF
Comptabilité de développement	96
Comptabilité des entreprises	117
Total	213

4-2-2 Formation transverse

Parallèlement à la formation spécifique, des cadres de la DEPP ont bénéficié de formations lancées, soit par la Direction des Affaires Administratives et Générales (47 personnes), soit par des Départements ministériels et EEP (16 personnes).

Ainsi, le nombre de cadres de la DEPP ayant bénéficié de ces formations s'élève à 63, se répartissant comme suit :

Nature de la formation	Nombre de cadres
Formation transverse pilotée par la DAAG : informatique, conception médiatique sur les techniques de production des cours en ligne, audit comptable	14
Formation à distance organisée par la DAAG : Management, Communication, Economie et Finances, Gestion et Analyse des projets, Comptabilité, Maîtrise des Techniques d'Information et de Communication	33
Formation externe assurée par des Départements ministériels ou des EEP : Service Universel de Télécommunications, gestion des crises non conventionnelles	16

4-2-3 Formation de longue durée

La formation de longue durée, dont l'organisation et le suivi sont assurés par la DAAG sur la base de contrats conclus entre le Ministère de l'Economie et des Finances et certains établissements de formation (ISCAE, The Language Workshop,...), a connu la participation de 14 cadres relevant de la DEPP dans des disciplines liées à la gestion d'entreprise, l'audit et la gestion financière ou se rapportant à l'anglais professionnel.



M. Abdelaziz TALBI recevant une délégation de l'Institut de la Banque Mondiale

4-2-4 Formation en interne sur Oracle Discoverer

Une formation sur la consultation et l'exploitation du SIDEP via oracle Discoverer, au profit des agents et responsables de la DEPP a été réalisée. Dans ce même cadre, un manuel de formation a été préparé et livré aux participants.

5- Gestion logistique



En ce qui concerne la gestion des marchés d'audit externe, les seuls pour lesquels la DEPP est désignée « Sous-Ordonnateur », le Service des Affaires Générales (SAG) a participé à l'élaboration, en 2008, des termes de référence de 4 appels d'offres (revue approfondie des comptes des Sucreries cédées à la COSUMAR, l'audit du CNESTEN, de l'OFEC et de l'AREF de Marrakech-Tensift-Al Haouz) et assuré le règlement des marchés d'audit concernant le doublement de la voie ferrée entre Sidi-Kacem et Meknès, les audits de l'Office des Changes, de l'EACCE, de l'ERAC-TENSIFT ainsi que les marchés d'études et de formation.

Le SAG a assuré également le suivi des marchés imputés sur le Compte « SEGMA-Privatisation » : COTEF, SSM, SOCOCHARBO.

Le SAG a aussi établi, outre les situations d'engagement, d'ordonnancement et de paiement des marchés lancés par la DEPP ou par la DAAG pour son compte, les états de report de crédits budgétaires et des arriérés en instance de paiement.

C'est également le SAG qui a arrêté les comptes administratifs pour la partie du budget allouée à la DEPP en 2008.

Le SAG a préparé et organisé les réunions et manifestations décidées par la Direction, en interne et en externe : visites des délégations étrangères (Tchad), Assemblées Générales du CNC, cérémonies de décoration et de départ à la retraite des agents de la DEPP,...

La gestion et le suivi de l'entretien de l'immeuble abritant les Services de la DEPP incombent également au SAG (entretien des ascenseurs, climatisation, électricité, plomberie, téléphone, mobilier et matériel de bureau, fournitures,...).



Activités Opérationnelles

L'activité des structures opérationnelles chargées du contrôle financier de l'Etat peut être appréhendée à travers les principaux dossiers traités, qu'il s'agisse des actes de portée stratégique ou des actes relevant de la gestion courante des EEP.

Parmi les actes concernant les structures opérationnelles, il y a lieu de citer :

- § l'examen et l'approbation des budgets des EEP ;
- § le visa des marchés conclus par les EEP ;
- § le visa de divers actes se rapportant, notamment, à la gestion du personnel ;
- § le suivi des réunions des Conseils d'Administration ou autres organes délibérants des EEP ;
- § la mise en place des Comités d'audit et le suivi de leurs travaux ;
- § le suivi de dossiers spécifiques.

Il y a lieu de préciser que l'activité de ces structures ne se limite pas au seul traitement des actes précités mais porte aussi sur l'ensemble des actions stratégiques concernant les EEP dont le pilotage est assuré par les structures fonctionnelles : implémentation de la loi n° 69-00, libéralisations et réformes sectorielles, contractualisation, restructurations, privatisation, gestion déléguée, Partenariats Public-Privé, ...

1- Budgets des EEP



Les projets de budgets des EEP, arrêtés par leur Conseil d'Administration, sont approuvés, soit par la Direction du Budget (Etablissements Publics subventionnés), soit par la DEPP pour le reste des EEP et ce, après leur examen dans le cadre de commissions budgétaires pilotées par le Ministère de l'Economie et des Finances.

A titre indicatif, sur 197 EEP ou groupes d'EEP, les dépenses d'exploitation et d'investissement pour l'exercice 2008, réparties par structure de contrôle, se présentent comme suit :

1-1 Budgets d'exploitation

En MDH

Division	Nombre d'EEP	Prévisions 2008	Réalisations 2008	Taux de réalisation
Agriculture, Agro-Industrie et Industrie (DAAI)	32	5 862	4 752	81%
Eau, Energie et Mines (DEEM)	27	48 643	41 758	86%
Habitat, Urbanisme, Commerce et Tourisme (DHUCT)	60	3 200	2 850	89%
Infrastructures (DIS)	15	20 511	22 130	108%
Secteurs Sociaux et Educatifs (DSS)	63	11 663 (*)	10 184 (*)	87%
TOTAL	197	89 879	81 674	91%

(*) Ces montants ne comprennent pas les charges de personnel de certains EEP du secteur de l'Enseignement Supérieur, l'Education Nationale, (15 Universités, 16 AREF, ONOUCS, CNRST) qui sont supportées par le Budget Général de l'Etat

1-2 Budgets d'investissement

En MDH

Division	Nombre d'EEP	Prévisions 2008	Réalisations 2008	Taux de réalisation
Agriculture, Agro-Industrie et Industrie (DAAI)	32	2 922	1 961	67%
Eau, Energie et Mines (DEEM)	27	23 619	20 375	86%
Habitat, Urbanisme, Commerce et Tourisme (DHUCT)	60	20 500	18 495	90%
Infrastructures (DIS)	15	21 037	15 151	72%
Secteurs Sociaux et Educatifs (DSS)	63	7 328	4 820	66%
TOTAL	197	75 406	60 802	81%

Il y a lieu de noter que les budgets des EEP font l'objet d'un suivi régulier à travers, notamment, les réunions de revue périodique ou de reporting.

2- Marchés traités par les Contrôleurs d'Etat



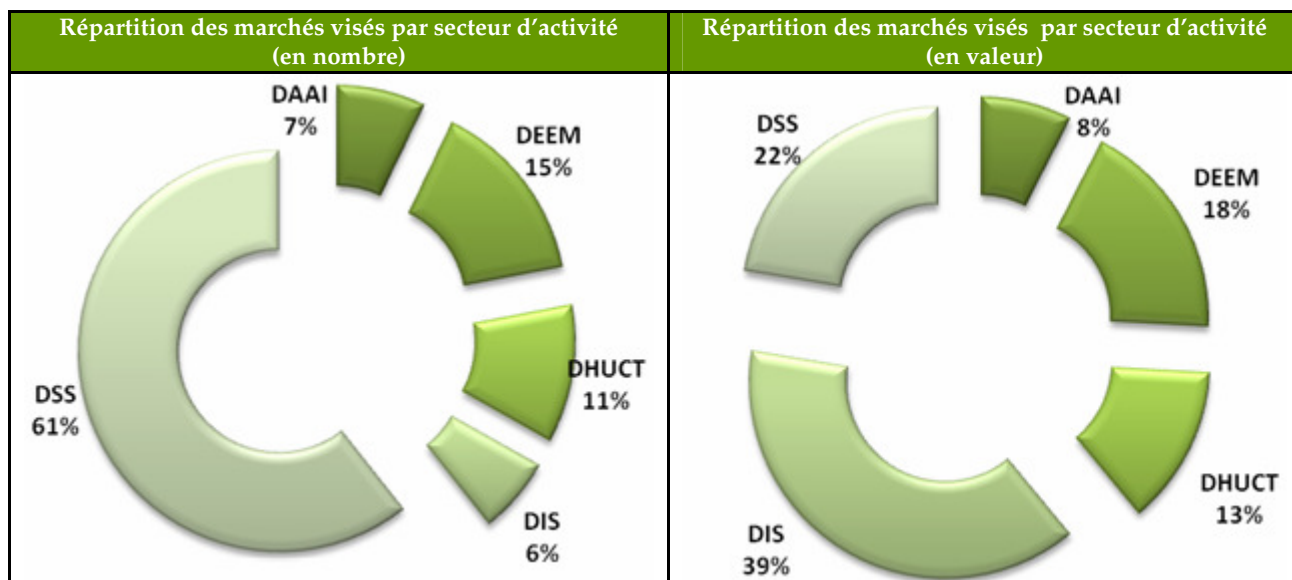
La situation des marchés traités en 2008 par les Contrôleurs d'Etat, établie sur la base d'un échantillon de 3 201 marchés, se présente comme suit :

Division	Marchés visés		Marchés rejetés		Total	
	En nombre	En valeur (en MDH)	En nombre	En valeur (en MDH)	En nombre	En valeur (en MDH)
Agriculture, Agro-Industrie et Industrie (DAAI)	227	1 077	9	14	236	1 091
Eau, Energie et Mines (DEEM)	475	2 629	-	-	475	2 629
Habitat, Urbanisme, Commerce et Tourisme (DHUCT)	355	1 880	-	-	355	1 880
Infrastructures (DIS)	198	5 537	2	25	200	5 562
Secteurs Sociaux et Educatifs (DSS)	1 935	3 206	-	-	1 935	3 206
Total	3 190	14 329	11	39	3 201	14 368

2-1 Répartition par Division de contrôle

La répartition des marchés visés par les agents de contrôle, par Division, est illustrée dans le tableau suivant :

Division	Nombre de marchés visés	%	Valeur (en MDH)	%
Agriculture, Agro-Industrie et Industrie (DAAI)	227	7,11%	1 077	7,52%
Eau, Energie et Mines (DEEM)	475	14,89%	2 629	18,35%
Habitat, Urbanisme, Commerce et Tourisme (DHUCT)	355	11,13%	1 880	13,12%
Infrastructures (DIS)	198	6,21%	5 537	38,64%
Secteurs Sociaux et Educatifs (DSS)	1 935	60,66%	3 206	22,37%
Total	3 190	100,00%	14 329	100,00%



Les marchés conclus par les EEP relevant de la Division des Infrastructures (DIS) qui ne représentent que 6,21% en nombre, atteignent 38,64% en valeur.

Par contre, les marchés conclus par les EEP relevant de la Division des Secteurs Sociaux et Educatifs (DSS) constituent 60,66% en nombre, mais 22,37% en valeur seulement.

2-2 Répartition selon le mode de passation

En nombre

Division	Marchés sur Appel d'Offres	Marchés Négociés	Marchés sur Concours	Total
Agriculture, Agro-Industrie et Industrie (DAAI)	213	14	-	227
Eau, Energie et Mines (DEEM)	473	02	-	475
Habitat, Urbanisme, Commerce et Tourisme (DHUCT)	340	14	1	355
Infrastructures (DIS)	184	14	-	198
Secteurs Sociaux et Educatifs (DSS)	1 735	199	1	1 935
Total	2 945	243	2	3 190

En valeur

MDH

Division	Marchés sur Appel d'Offres	Marchés Négociés	Marchés sur Concours	Total
Agriculture, Agro-Industrie et Industrie (DAAI)	922	155	-	1 077
Eau, Energie et Mines (DEEM)	2 611	18	-	2 629
Habitat, Urbanisme, Commerce et Tourisme (DHUCT)	1 874	5	1	1 880
Infrastructures (DIS)	5 121	416	-	5 537
Secteurs Sociaux et Educatifs (DSS)	2 954	249	3	3 206
Total	13 482	843	4	14 329

L'analyse d'un échantillon de 3 190 marchés, permet de constater que l'appel d'offres constitue la procédure privilégiée pour la passation des marchés des EEP, représentant, ainsi, en nombre et en valeur, respectivement, 92,32% et 94,09%.

La procédure négociée (7,62% du nombre des marchés et 5,88% de leurs valeurs) reste soumise à des conditions réglementaires précises et constitue l'exception.

Ces constations sont illustrées dans le tableau suivant :

Marchés	Appel d'Offres	Marchés Négociés	Marchés sur Concours	TOTAL
En nombre	2 945	243	2	3 190
En %	92,32%	7,62%	0,06%	100,00%
En valeur (MDH)	13 482	843	4	14 329
En %	94,09%	5,88%	0,03%	100,00%

3- Autres actes traités par les Contrôleurs d'Etat



Les autres actes traités par les Contrôleurs d'Etat, à l'exclusion des marchés des EEP, triés à partir d'un échantillon de 3 054 actes en 2008, se présentent comme suit :

Type d'acte	DAAI	DEEM	DHUCT	DIS	DSS	Total
Décisions de recrutement	2	122	-	-	17	141
Tableau d'avancement	33	93	-	-	-	126
Contrats et Conventions	65	9	18	-	408	500
Autres actes et décisions	179	13	120	26	1 949	2 287
Total	279	237	138	26	2 374	3 054

Il y a lieu de signaler que les actes de gestion courante des EEP ne sont pas soumis au visa préalable du Contrôleur d'Etat s'ils sont pris conformément aux dispositions d'un statut du personnel ou d'un règlement approuvé par le Ministère des Finances.

4- Conseils d'Administration des EEP



Au cours de l'année 2008, le nombre de réunions tenues par les Conseils d'Administration et autres organes délibérants des EEP s'est élevé à 233, se répartissant comme suit :

Division	Nombre d'EEP (*)	Nombre de réunions
Agriculture, Agro-Industrie et Industrie (DAAI)	32	20
Eau, Energie et Mines (DEEM)	27	39
Habitat, Urbanisme, Commerce et Tourisme (DHUCT)	60	71
Infrastructures (DIS)	15	31
Secteurs Sociaux et Educatifs (DSS)	63	72
Total	197	233

(*) Nombre figurant au niveau de la section relative aux budgets des EEP

Les réunions des Conseils d'Administration et autres organes délibérants des EEP font l'objet d'un suivi permanent de la part des structures opérationnelles, qui se traduit notamment, par :

- l'analyse des points inscrits à l'ordre du jour et la formulation d'avis et de propositions sur la position à adopter par les représentants du Ministère de l'Economie et de Finances ;
- l'élaboration, à l'intention de la hiérarchie, de comptes rendus de chaque réunion relatant les débats engagés, les positions prises et les résolutions adoptées ;
- le suivi de la mise en œuvre des décisions arrêtées par ces organes.

5- Comités d'Audit des EEP



L'année 2008 a été marquée par la mise en place de Comités d'audit auprès des EEP suivants :

Division	Nombre de Comités d'audit	EEP concernés
Agriculture, Agro-Industrie et Industrie (DAAI)	2	INRA et ANPME
Eau, Energie et Mines (DEEM)	1	OCP
Habitat, Urbanisme, Commerce et Tourisme (DHUCT)	12	9 FILIALES AL OMRANE, IDMAJ SAKAN, CDVM ET CCG
Infrastructures (DIS)	4	ONDA, SODEP, SNTL et BAM
Secteurs Sociaux et Educatifs (DSS)	0	-
Total	19	

En ce qui concerne l'activité des Comités d'Audit au cours de l'année 2008, elle s'est traduite par la tenue de plusieurs réunions dont le nombre s'est élevé à 85 :

Division	Nombre de réunions tenues par les Comités d'audit en 2008	EEP concernés
Agriculture, Agro-Industrie et Industrie (DAAI)	28	9 ORMVA, INRA, ANPME, ONICL, SOSIPO et CAM
Eau, Energie et Mines (DEEM)	15	12 REGIES DE DISTRIBUTION, ONEP, ONE et FFPIEM
Habitat, Urbanisme, Commerce et Tourisme (DHUCT)	32	Tous les EEP de ce secteur avec une distinction pour les filiales du HAO dont les comités ont tenu plus d'une réunion
Infrastructures (DIS)	6	ONDA, ONCF et BAM
Secteurs Sociaux et Educatifs (DSS)	4	SNRT, ENTRAIDE NATIONALE, CNOPS et IAV HASSAN II
Total	85	

Chaque réunion du Comité d'Audit fait l'objet d'une fiche de synthèse ainsi que d'un compte rendu retraçant les conclusions et les recommandations retenues pour la fiabilisation des dispositifs de contrôle interne de l'EEP concerné et la mise à niveau de ses procédures.

6- Dossiers spécifiques



§ Division de l'Habitat, de l'Urbanisme, du Commerce et du Tourisme (DHUCT)

- **VISION 2015 POUR LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ARTISANAT**

Le Contrat programme (CP), intitulé « vision 2015 », porte sur plusieurs composantes, notamment, le volet promotion dont l'exécution est confiée à la Maison de l'Artisan (MDA).

Le suivi de l'axe « promotion » par la MDA permet de relever que les actions menées depuis 2007 sont en phase avec les objectifs tracés et le calendrier de mise en œuvre. Un reporting périodique renseignant sur l'exécution du budget « Promotion » est assuré par cette structure.

- **VISION 2010 CONCERNANT LE SECTEUR DU TOURISME**

Le suivi du Contrat Programme Vision 2010 est assuré par un comité stratégique du secteur touristique présidé par le Premier Ministre. La DHUCT suit ce projet notamment dans le cadre de la finalisation du plan d'action et du budget de la Société Marocaine d'Ingénierie Touristique (SMIT).

- **AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DU BOUREGREG (AAVBR)**

Des bilans sont périodiquement établis à l'occasion des réunions du Conseil d'Administration et des comités de suivi institués dans le cadre de la convention liant l'Agence au Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social.

A noter que la DHUCT a été impliquée dans le processus de création des filiales de l'Agence dont notamment, celles chargées du TRAMWAY RABAT-SALE, de la MARINA et de BAB AL BAHR .

- **HOLDING D'AMENAGEMENT AL OMRANE (HAO)**

En 2008, la DHUCT a assuré le suivi du processus de mise à niveau et de consolidation du HAO et de ses filiales à travers les réunions des Conseils d'Administration et des comités institués par les organes délibérants (comité d'audit et comité technique) et à travers l'examen des prévisions budgétaires annuelles et des plans pluriannuels. Par ailleurs, plus de 20 réunions ont été tenues en 2008 centrées sur les montages technico-financiers des projets à lancer en 2009 et l'état de réalisation du plan d'action à mi-parcours.

Par ailleurs et dans un souci d'améliorer le pilotage et la conduite des opérations et programmes d'habitat réalisés par le Groupe HAO, l'année 2008 a été marquée par la réception de deux rapports d'audit diligentés par le MEF au niveau des sociétés Al Omrane Marrakech et Agadir.

- **SOCIETE MARCHICA MED**

L'année 2007 a été marquée par la finalisation du projet d'aménagement de la Lagune de Nador dont l'exécution a été confiée à la société dénommée « MARCHICA MED».

Les premières actions mises en œuvre en 2008 dans le cadre du budget de démarrage de la nouvelle société concernent la réalisation des études urbanistiques, architecturales pour trois sites (Atalayoun, Cité des deux mers et Cité du secteur de l'ONDA), des études relatives au positionnement stratégique de développement touristique de la lagune de Marchica et la définition de la démarche à entreprendre pour l'acquisition de l'assiette foncière.

- **SOCIETE NATIONALE DE REALISATION ET DE GESTION DES STADES (SONARGES)**

La DHUCT a participé au processus de mise en œuvre des termes de la convention cadre relative à la réalisation des stades de Tanger, Marrakech, Agadir et de Casablanca et notamment la finalisation du dossier de création de la Société Nationale de Réalisation et de Gestion des Stades dénommée « SONARGES » qui a été autorisée par le décret n° 2-08-546 du 4 novembre 2008 avec pour missions :

- superviser la réalisation des travaux d'achèvement de trois stades (Tanger, Marrakech, Agadir) dans des conditions à définir entre les parties concernées ;
- assurer la maîtrise d'ouvrage du projet de réalisation du grand stade de Casablanca y compris la définition du programme architectural et technique y afférent ;
- assurer la maintenance et le bon fonctionnement des infrastructures sportives et leur exploitation optimale dans le cadre de cahiers des charges à établir à cet effet.

• **AGENCE DE LOGEMENTS ET D'EQUIPEMENTS MILITAIRES (ALEM)**

L'ALEM conduit depuis 2008, un important programme portant sur 80.000 logements sociaux sur l'ensemble du territoire national au profit du personnel civil et militaire de l'Administration de la Défense Nationale dont la réalisation s'étale sur la période de 2008-2012 pour un coût global estimé à 16 milliards de DH.

• **IDMAJ SAKANE**

Cette société a pour mission principale de mener toutes les actions permettant l'intégration des quartiers insalubres et sous équipés de la Région du Grand Casablanca.

L'année 2008 a été caractérisée par la réalisation de 50% du programme en termes de nombre d'opérations et 69% en nombre de ménages bénéficiaires (9.497 sur les 13.751 prévus).

• **CASA AMENAGEMENT**

La société Casa Aménagement, créée en 2008, a pour mission l'engagement d'un certain nombre d'opérations propres ainsi que pour le compte d'autres partenaires à réaliser dans le cadre de développement de la Wilaya de Casablanca.

A cet effet, la société s'est vue confier, entre autres, le suivi, dans le cadre d'une convention à signer avec le promoteur retenu, du projet SINDIBAD composé d'un parc de loisirs, d'un musée archéologique et d'un ensemble immobilier et touristique.

A signaler que dans le cadre de ses activités, la DHUCT a participé aux différents travaux des commissions instituées pour le choix d'un promoteur privé pour la réalisation dudit projet. Elle accompagnera également Casa Aménagement dans ses différentes activités, soit à travers les activités de contrôle (budget, plan d'activité, outils de gestion), soit à travers la participation aux réunions des organes délibérants.

§ Division de l'Eau, de l'Energie et des Mines (DEEM)

• PLAN NATIONAL D'ACTIONS PRIORITAIRES POUR LE SECTEUR ENERGETIQUE

Dans le cadre des mesures initiées pour relever les défis du secteur de l'énergie, le Maroc a adopté, en avril 2008, le Plan National d'Actions Prioritaires (PNAP) visant l'optimisation de l'adéquation de l'offre et de la demande d'électricité.

Les travaux assurés par la DEEM dans le cadre de ce plan ont concerné, notamment :

- l'élaboration des contrats programmes pilotés par la DEPP et signés le 8 juillet 2008 ;
- l'élaboration de fiches et comptes rendus des réunions tenues au sujet du PNAP, du comité de suivi créé à cet effet et de la commission interministérielle des prix ;
- la participation à la préparation du dossier d'appel d'offres relatif à l'achat des lampes à basse consommation par les Régies et les Gestionnaires Délégués.

• PRET DE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'EAU

Le Projet de Prêt de Politique de Développement du secteur de l'Eau (PPD-Eau) porte sur un prêt programmatique de la Banque Mondiale comportant 4 tranches annuelles de 100 Millions de Dollars, à décaisser entre 2007 et 2010.

Les travaux assurés par la DEEM dans le cadre du PPD-Eau portent sur :

- la participation, dans le cadre du comité de pilotage du PPD-Eau, à la préparation de la matrice de mesures de réforme ;
- la participation aux réunions tenues avec les missions de la Banque Mondiale et des comités créés dans le cadre du PPD-Eau ;
- l'élaboration des fiches et comptes rendus des réunions tenues dans le cadre du PPD-Eau ;
- l'analyse et le suivi des rapports des études lancées dans le cadre du PPD-Eau.

• RESTRUCTURATION DE L'OCP

La DEEM a piloté et participé aux travaux relatifs aux dossiers suivants :

- projet de loi portant transformation de l'OCP en SA, adoptée par le Parlement le 22 janvier 2008 et publiée au BO du 26 février 2008 ;
- projet de décret fixant les statuts et le capital initial de l'OCP SA ;
- externalisation de la CIR de l'OCP SA ;
- restructuration financière de l'OCP ;
- nouvelle stratégie de l'OCP ;
- valorisation financière de l'OCP ;
- négociation avec la CDG et la BCP pour l'ouverture du capital de l'OCP SA ;
- projet de Contrat programme Etat-OCP au titre de la période 2008-2012 ;
- projet de Convention de monopole Etat-OCP ;
- projet de pactes d'actionnaires Etat-CDG et Etat-BCP.

- **RESTRUCTURATION DE L'ONHYM**

Les principales actions entrant dans le cadre du projet de restructuration de l'ONHYM portent sur :

- une nouvelle opération de départ volontaire du personnel ;
- un suivi du dossier de la retraite du personnel.

§ **Division des Infrastructures (DIS)**

La contribution de la DIS dans les projets spécifiques concernent respectivement le secteur des transports aérien et maritime, le transport routier ainsi que la poste et les télécommunications.

La DIS a assuré l'examen et le suivi des opérations suivantes :

- **SECTEUR DU TRANSPORT AERIEN ET MARITIME**

- la prise en concession du terminal multiusers de TANGER MED II ;
- lancement du 3ème terminal à conteneurs au port de Casablanca ;
- lancement de la desserte Nord pour l'accès au port de Casablanca ;
- lancement de l'EDI portuaire.

- **SECTEUR DU TRANSPORT ROUTIER**

- suivi du programme d'investissement d'ADM et des financements correspondants ;
- initialisation d'un projet de loi modifiant la loi 25-02 relative à la création de la SNTL pour mettre en harmonie les dispositions de cette loi avec la convention Etat-SNTL ;
- suivi des opérations du PNRR II financé par la CFR portant sur la réalisation de 5 203 km au 31/12/2008 ;
- avis et suivi des requêtes de financement du PNRR II ;
- synthèse des rapports de la BM sur la stratégie nationale des transports urbains ;
- examen du projet de transformation de la RAFC en société anonyme ;
- suivi de l'exécution du protocole d'accord en matière d'apurement du passif des Régies de transport urbain de Fès, d'Agadir et de Safi.

- **SECTEUR DE LA POSTE ET DES TELECOMMUNICATIONS**

- initialisation du projet de loi de transformation de BAM en SA ;
- avis sur le projet de création de la banque postale ;
- instruction du projet de décret portant attribution d'une licence pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau radioélectrique ;
- instruction de projet de décret portant approbation du cahier des charges particulier relatif à la réalisation des missions du service universel de télécommunications.

§ Division de l'Agriculture, de l'Agro-Industrie et de l'Industrie (DAAI)

L'intervention de la DAAI dans les projets spécifiques des secteurs agricoles et industriels porte sur plusieurs volets : engagement des ORMVA à régulariser leur situation fiscale, encourager les départs volontaires du personnel, suivre de la charge de la compensation et participer à la mise en œuvre du projet de Partenariat pour le Progrès (MCC) :

- Incitation des ORMVA à faire appel à des cabinets indépendants pour l'audit fiscal de leurs comptes, suite à la fiscalisation de leurs activités ;
- Inscription des ORMVA dans la logique déclarative régulière de leurs impôts ;
- Suivi des opérations de départs volontaires (effectif total de 131 agents) concernant la COMAPRA, l'INRH et SODEA-SOGETA ;
- Suivi régulier de la charge de la compensation au titre des produits pétroliers, de la farine et du sucre subventionnés ;
- Réalisation de missions de vérification au sein de l'ONP, certaines Chambres professionnelles, l'INRA, la SOSIPO et la SOREC ;
- Participation aux différentes réunions et ateliers concernant le MCA par les différentes structures concernées ;
- Constitution d'une Task Force pour le suivi des programmes de l'APP.

§ Division des Secteurs Sociaux et Educatifs (DSS)

L'implication de la DSS dans l'initiation et le développement des projets de restructuration dans les secteurs sociaux et éducatifs couvrent les principaux EEP (CMR, CNSS, SNRT, SOREAD-2M,...) ainsi que les programmes d'urgence et plans de réforme (Education Nationale, Centres Hospitaliers et Formation professionnelle).

• CAISSE MAROCAINE DES RETRAITES

La DSS a participé aux différentes étapes de l'étude relative à l'amélioration de la gestion des fonds de réserves de la CMR. La DEPP fait partie du Comité de Pilotage de ladite étude, composé également, des représentants de la DAPS, de la DB et de la DTFE. Ce Comité a pour mission le suivi du déroulement de l'étude jusqu'à la mise en place d'un plan de mise en œuvre. Ce plan sera exécuté par la CMR à partir de 2009.

• PROJET DE GESTION DELEGUEE DES POLYCLINIQUES DE LA CNSS

Conformément aux dispositions de la loi n° 65-00 relative à la couverture médicale de base, visant, entre autres, la séparation entre la gestion de l'assurance maladie et celle des établissements de soins ou de santé, la CNSS ne devra plus gérer directement ses polycliniques. La date limite initialement fixée au 18 août 2008 a été prorogée au 18 août 2010. La DSS et la DP ont accompagné le processus de préparation des dossiers d'appel d'offres y afférents.

- **PAYSAGE AUDIOVISUEL NATIONAL**

La DSS a assuré le suivi de l'évolution du paysage audiovisuel national, à travers notamment, le dossier de participation de la SNRT au capital de la chaîne Euronews, ainsi que la participation, avec la DPR, aux réunions du comité de suivi du contrat programme liant l'Etat à la SNRT au titre de la période 2006-2008.

- **PROGRAMME D'APPUI A LA REFORME DU SYSTEME EDUCATIF MAROCAIN**

Le Programme d'Appui à la Réforme du Système Educatif Marocain (PARSEM) vise l'accompagnement et le soutien des efforts entrepris par le Département de l'Education Nationale en matière de réforme du système éducatif. Il porte sur trois composantes, à savoir, la généralisation de la scolarisation, l'amélioration de la qualité de l'enseignement et le renforcement des capacités institutionnelles. La DSS a participé activement à la préparation et la finalisation du dossier d'appel d'offres-type en coordination avec le bailleur de fonds, le Département de l'Education Nationale et les AREF.

- **PLAN D'URGENCE DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA FORMATION DES CADRES ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

Dans le cadre de l'achèvement de la réforme du Système d'Education et de Formation (SEF), le Département de l'Education Nationale a élaboré un plan d'urgence pour la période 2009-2012, visant à donner « un nouveau souffle » à la Charte d'Education et de Formation. Ainsi, 23 projets ont été identifiés sur les 4 espaces déterminants, retenus par le Conseil Supérieur de l'Enseignement dans son premier rapport élaboré en 2008.

- **TRAVAUX DE LA COMMISSION NATIONALE DES CENTRES HOSPITALIERS**

La DSS a participé activement aux travaux de la commission nationale chargée de préparer un plan d'action opérationnel 2008-2012 pour les hôpitaux universitaires, instituée par le Ministère de la Santé avec la participation du Ministère de l'Economie et des Finances (DB et DEPP). Trois axes de réforme ont été retenus et examinés par cette commission, en l'occurrence : la gouvernance des Centres Hospitaliers, leur modernisation et le renforcement de l'offre de soins. Les conclusions des travaux de cette commission ont abouti à l'établissement d'un plan d'action intégré à mettre en œuvre par l'ensemble des parties concernées.

- **REALISATIONS EN MATIERE DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

Au titre de la période 2008-2013, l'OFPPT a entamé la mise en œuvre du plan de développement projetant la formation de 650.000 stagiaires. L'exécution de ce plan a été amorcée à la rentrée 2008 -2009 où plus de 194.000 stagiaires ont été accueillis en formation. La DSS suit ces projets.



Activités Fonctionnelles et de Restructuration

L'année 2008 a été marquée par la forte contribution de la DEPP à différentes actions couvrant plusieurs domaines, dont ceux relatifs à la gouvernance des EP, leur assainissement et leur restructuration, la normalisation comptable et l'audit externe.

1- Gouvernance



1-1 Contrôle Financier

Dans le cadre de l'implémentation de la loi n° 69-00, la DEPP a poursuivi l'élaboration et la finalisation des projets de textes, des instruments et outils de gestion devant traduire, dans la pratique, la réforme du contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques.

Les principales réalisations se présentent comme suit :

- § l'établissement et la signature des arrêtés portant organisation financière et comptable des Régies Communales ;
- § la signature de décisions fixant les seuils de visa du Contrôleur d'Etat en ce qui concerne l'APDO et l'AAVBR ;
- § la signature de 25 règlements des marchés des EEP soumis au contrôle préalable, à savoir : 2 Centres Hospitaliers (Ibn Sina - Rabat et Hassan II – Fès), 9 ORMVA, l'OFPPPT, EACCE, 9 Universités (Sidi Mohamed Ben Abdellah de Fès, Ibn Zohr d'Agadir, Hassan II Ain Chock - Casablanca, Ibn Tofail de Kénitra, Chouaib Doukkali d'El Jadida, Cadi Ayyad de Marrakech, Hassan 1^{er} de Settat, Mohamed 1^{er} d'Oujda, Abdelmalek Essaadi de Tétouan), ANCFCC, ANP et CFR ;
- § l'examen et l'instruction des règlements des marchés des EEP non soumis au contrôle préalable : la Fondation Mohammed VI de Promotion des Oeuvres Sociales de l'Éducation-Formation, HAO, ANPME, BAM, ONCF et SOSIPO ;
- § l'amendement des règlements des marchés de certains organismes : CNPAC, CMR et MDA ;
- § la finalisation des règlements des marchés des EEP : l'ISCAE, la BNRM, le CMPE, l'ONICL, l'ONHYM et l'EHTP ;

- § l'amendement des statuts du personnel de l'ONDA, du CNPAC et de l'ANCFCC ;
- § l'approbation des organigrammes de l'OMPIC, de l'ONP, de l'ALEM, de l'ANCFCC, de l'ANP et de la Société d'Aménagement Al Omrane de Rabat ;
- § l'élaboration des notes de service et des notes circulaires suivantes :
- note concernant la disponibilité des crédits pour les restes à payer destinées aux Trésoriers Payeurs et Agents Comptables ;
 - lettre circulaire relative aux prévisions budgétaires des EEP au titre de l'exercice 2009 ;
 - instruction du MEF fixant les modalités de création, de fonctionnement et de contrôle des régies de dépenses et de recettes instituées auprès des EEP soumis au contrôle préalable ;
 - note relative aux textes législatifs et réglementaires abrogés ;
 - note au sujet de la représentation du Ministère des Finances au sein des commissions d'appel d'offres instituées par les EEP ;
 - note au sujet de la limite d'âge de retraite des dirigeants des EEP ;
 - note au sujet de la date d'effet de la révision de la situation statutaire des agents des EEP en cas d'obtention de l'équivalence de leur diplôme ;
 - décision portant modification du barème des indemnités de caisse des régisseurs des EP soumis au contrôle préalable ;
 - note au sujet de l'exercice des fonctions des Fondés de Pouvoirs désignés auprès des Trésoriers Payeurs et Agents Comptables ;
 - note circulaire au sujet de la publication des dossiers d'appel d'offres sur le portail des marchés publics du MEF ;
 - note circulaire au sujet de la langue de publication des dossiers d'appel d'offres internationaux ;
 - note relative au Comité de suivi de l'étude concernant l'incitation au départ volontaire des agents des EEP.

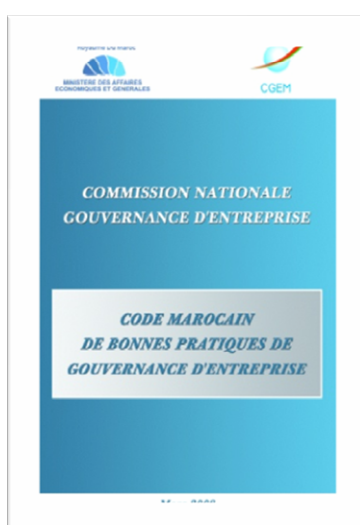
1-2 Code Marocain de Bonnes Pratiques de Gouvernance d'Entreprise

Le Code Marocain de Bonnes Pratiques de Gouvernance d'entreprise, élaboré par la Commission Nationale de Gouvernance d'Entreprise (CNGE), dont la DEPP est membre, a été rendu public officiellement le 17 mars 2008 à Casablanca. Ce Code exprime la volonté des pouvoirs publics d'encourager la transparence et la compétitivité des entreprises.



2^{ème} réunion du Groupe de travail « Entreprises Publiques » issu de la Commission Nationale de Gouvernance d'Entreprise

L'accent a été mis lors de la réunion du 5 novembre 2008 sur l'implémentation dudit Code et de ses annexes à travers, notamment, la création d'un Institut Marocain des Administrateurs (IMA) et le lancement du projet ROSC/Gouvernance. L'IMA a pour mission principale de mettre à la disposition des entreprises, la formation, l'information, l'expertise, les outils et les méthodes de travail adaptés, susceptibles de professionnaliser le métier des administrateurs. Quant au projet ROSC/Gouvernance, il consiste en l'évaluation de la gouvernance des entreprises dans le secteur privé dans la perspective de l'étendre à l'évaluation de la gouvernance des entreprises publiques.



2-1 Plan de restructuration de certains EEP

Les principales actions menées au cours de l'année 2008 par la DEPP en matière de restructuration des EEP peuvent être synthétisées comme suit :

- **SODEA-SOGETA** : participation au pilotage et à la mise en œuvre de la 2^{ème} tranche de l'opération de Partenariat Public-Privé (PPP) à travers la restructuration de SODEA et SOGETA.

- ADM

- Contribution à l'élaboration de l'accord MEF-MET (Ministère de l'Équipement et des Transports) sur la recapitalisation de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) de février 2008 et à la réalisation d'un modèle technico-financier pour cette entreprise publique ;
- Etude institutionnelle sur le secteur des autoroutes : Participation aux travaux de cadrage et d'élaboration des Termes de Référence (TDR) et aux travaux des commissions chargées de la présélection et de l'admission des bureaux d'études chargés de la réalisation de cette étude.



M. TALBI et M. FASSI FIHRI lors de l'atelier de formation au modèle technico-financier sur la restructuration de la société ADM

¹ Pour plus de détails, se référer au rapport sur le secteur des EEP accompagnant le projet de Loi de Finances pour l'année 2009

- **OCE** : participation aux travaux du comité MEF-MCE-OCE désigné en mai 2008 pour :

- dresser le bilan de la réalisation du plan de restructuration de 2005 dans ses volets social, patrimonial, institutionnel, et financier (externalisation du recouvrement des créances, cadre de financement des campagnes des petits exportateurs, filiales...) ;
- actualiser le plan de restructuration et suivre les travaux de préparation de la nouvelle vision, suite à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

2-2 Relations avec l'Agence de Coopération Technique Internationale du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie Français (ADETEF)

§ Participation aux trois groupes de travail en charge des dossiers suivants :

- **ADM** : étude d'élaboration du modèle technico-économique relatif à la gestion des autoroutes réalisée dans le cadre de la coopération DEPP-ADETEF ;
- **Gestion du portefeuille de l'Etat** : étude sur la gestion du portefeuille public ;
- **Transformation des établissements publics en sociétés anonymes (TSA)** : étude de cas et réalisation d'un guide ;

§ Pilotage des travaux de clôture de l'accord de coopération DEPP-ADETEF pour 2006-2007 : synthèse du rapport, notes d'évaluation et élaboration du PV de clôture du projet ;

§ Participation à la finalisation du nouveau plan d'action de coopération 2008-2009.



Réunion de clôture de l'Accord de coopération entre la DEPP et l'ADETEF

2-3 PPP (autres que sur les terres agricoles)

- § Participation à l'organisation du Séminaire sur le thème « Partenariats Public-Privé : cas de l'éducation et de la santé », organisé conjointement, les 23 et 24 octobre 2008, par le Ministère de l'Economie et des Finances (DEPP) et l'ADETEF ;
- § Coopération avec la SFI : contribution aux travaux du comité chargé du suivi de l'étude menée sous l'égide la SFI pour l'identification des opportunités de PPP.

2-4 Bourse : reporting mensuel sur la Bourse de Casablanca avec un focus sur les entreprises publiques et les sociétés privatisées cotées.

3- Contractualisation des relations Etat-EEP ²



La contractualisation des relations entre l'Etat et les EEP constitue une constante de la politique des pouvoirs publics en matière d'amélioration de la gestion du portefeuille public et ses performances.

L'année 2008 a été marquée par la conclusion de deux Contrats Programme avec ADM et l'Office National de l'Eau Potable (ONEP) ainsi que par l'amendement du Contrat Programme ETAT-ONCF.

L'activité de la DEPP s'est aussi focalisée sur le suivi des contrats en cours d'exécution, notamment ceux passés avec ADM (2004-2008), BAM (2006-2008), la CMR (1^{er} octobre 2007 au 31 décembre 2009), l'ONCF (2005-2009) et la Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision –SNRT- (2006-2008).

3-1 Signature de nouveaux contrats

3-1-1 Contrat de Programme ETAT-ADM

Le Contrat Programme ETAT-ADM, au titre de la période 2008-2015, a été signé le 02 juillet 2008 devant Sa Majesté le Roi à Tanger.

Ce Contrat vient amender et compléter le Contrat de Programme signé le 1^{er} juin 2004, entre l'Etat et ladite société au titre de la période 2004-2008 et ce, par l'adjonction au programme d'investissement de ADM des tronçons d'autoroute Marrakech-Agadir (231 Km), Fès-Oujda (323 Km) et du programme autoroutier additionnel national portant sur un linéaire de 384 Km.

² Pour plus de détails, se référer aux rapports sur le secteur des EEP accompagnant les projets de Lois de Finances.

Au terme de ce Contrat, le réseau autoroutier national atteindra à l'horizon 2015 une longueur totale de 1.800 Km pour un coût global de plus de 38 Milliards de Dirhams.

3-1-2 Contrat de Programme ETAT-ONEP

Le Contrat de Programme signé le 31 octobre 2008, entre l'Etat et l'ONEP, au titre de la période 2008-2010, a pour principal objectif d'accélérer l'effort d'investissement de l'Office dans les domaines de l'assainissement et de la généralisation de l'accès à l'eau potable, notamment, en milieu rural.

Durant la période couverte par ce Contrat, l'ONEP réalisera un programme d'investissement d'environ 13 milliards de Dirhams.

3-1-3 Amendement du Contrat Programme ETAT-ONCF

Le Contrat Programme signé le 29 juillet 2005, entre l'Etat et l'ONCF au titre de la période 2005-2009, a été amendé pour permettre à l'Office de tenir compte des surcoûts qu'ont subis les projets de liaisons ferroviaires Tanger-Port Méditerranée et Taourirt-Nador, suite à certaines modifications techniques et aux résultats de l'adjudication des marchés y relatifs.

L'amendement en question a également pour objet la mise à jour des modalités de financement desdits projets.

3-2 Examen des projets de Contrats

Des démarches ont été entreprises et les diligences nécessaires ont été mises en œuvre pour l'élaboration et la conclusion de nouveaux Contrats avec certains EEP : OCP, HAO, ONP et ONDA.

3-3 Initiation de nouveaux projets de Contrats

Les projets de Contrats initiés au cours de l'année 2008 concernent les EEP suivants :

- § Office de Développement de la Coopération (ODCO) ;
- § Entraide Nationale (EN).

3-4 Assistance à l'élaboration de Contrats spécifiques

Durant l'année 2008, la DEPP a été sollicitée pour collaborer à l'élaboration et la finalisation d'un certain nombre de Contrats spécifiques à conclure entre l'Etat et certains organismes : ONE, CAM, 9 Distributeurs d'Electricité, ANPME, COSUMAR.

3-5 Suivi des Contrats en vigueur

Le suivi et l'évaluation annuelle de l'exécution des dispositions des Contrats sont assurés par des Comités de Suivi ad-hoc, institués par lesdits Contrats.

Ainsi, l'année 2008 a été marquée par les réunions des Comités de Suivi des Contrats qui étaient en vigueur, consacrées à l'élaboration des rapports annuels et la diffusion desdits rapports auprès des signataires des Contrats et des Présidents des organes délibérants des EEP concernés.

Les réunions des Comités de Suivi ont concerné ADM, BAM, CMR, ONCF et SNRT. La DEPP a élaboré les projets de rapports en question, les a fait valider par les membres de ces Comités et les a transmis aux signataires ainsi qu'aux Présidents des Conseils d'administration des organismes concernés.

3-6 Rapport annuel sur les Contrats

Un rapport global de synthèse portant sur la contractualisation des relations entre l'Etat et les EEP, sur l'activité 2007-2008 en la matière et sur le projet de plan d'action 2009, a été préparé par la DEPP et transmis à Monsieur le Premier Ministre.

4- Audits Externes et Normalisation Comptable



4-1 Audits Externes

4-1-1 Programme d'audit 2008, en cours d'exécution

Le programme d'audit relatif à 2008 porte sur :

ORGANISME	NATURE DE L'AUDIT
CNESTEN	Audit institutionnel, stratégique, opérationnel et de gestion
OFEC	Audit institutionnel et stratégique avec des scénarii du devenir de l'Office
AREF-MARRAKECH	Audit opérationnel, de gestion et des performances

Ces opérations d'audit sont toutes en cours de réalisation et il est prévu de les réceptionner au cours de l'exercice 2009.

4-1-2 Examen et réception des rapports d'audit en 2008

S'agissant des rapports d'audits examinés et réceptionnés au cours de l'exercice 2008, par le comité de pilotage des audits, il y a lieu de noter la réception des rapports définitifs concernant :

ORGANISME	NATURE DE L'AUDIT
ONCF	Audit du projet de doublement de la voie ferrée entre Sidi Kacem et Fès
OC	Audit institutionnel, stratégique, opérationnel et de gestion
SAO Agadir	Audit de la fonction commerciale et de certains projets de la société
EACCE	Audit institutionnel, stratégique, opérationnel et de gestion

De même, il a été procédé, le 4 novembre 2008, à la réception des rapports provisoires de l'audit de la fonction commerciale et de certains projets de la société d'Aménagement Al Omrane-Marrakech.

4-1-3 Examen et avis relatifs aux termes de référence des audits financiers des EEP

Au cours de l'exercice 2008, la DEPP a examiné et donné son avis sur plusieurs projets de termes de référence concernant, notamment l'audit financier, et se rapportant aux EEP ci-après : EN, EACCE, ANP, ONICL, OFEC, OCE, IAV, ANCFCC et Centre Hospitalier Ibn Sina.

4-1-4 Suivi des recommandations des audits

Pour l'année 2008, les missions de suivi ont couvert onze entreprises et filiales publiques opérant dans différents secteurs : CHIS, CNRST, Théâtre Mohammed V, LPEE, BAM, CCG, ONP, Halles aux poissons, SGLN, ODCO et l'Agence Urbaine de Rabat Salé.

Le niveau des réalisations, en termes de mise en œuvre des recommandations, diffère suivant le contexte et les contraintes de chaque entreprise ou groupe d'entreprises.

4-2 Normalisation et Institutions Comptables

4-2-1 Le Conseil National de la Comptabilité (CNC)

§ Assemblée Plénière du CNC

L'Assemblée Plénière du CNC a tenu sa douzième réunion le 16 décembre 2008, dont les travaux ont abouti, notamment, à l'adoption du projet de plan comptable de l'Etat.



M. LOUDYI, Secrétaire Général du MEF, présidant la XIIème Assemblée Plénière du CNC

§ Comité Permanent du CNC

Le Comité Permanent du CNC a poursuivi ses travaux portant, notamment, sur la finalisation du projet de plan comptable des collectivités locales et le suivi de l'état d'avancement des projets suivants :

- projet de règles comptables applicables aux organismes de placement en capital- risque (OPCR) ;
- révision du Code Général de la Normalisation Comptable (CGNC) et élaboration du projet d'amendement de la loi 9-88 relative aux obligations comptables des commerçants ;
- élaboration du projet de loi sur la consolidation des comptes ;
- projet ROSC.

§ Commissions Techniques Spécialisées (CTS) et Groupes de Travail (GT)

L'année 2008 a été marquée par la poursuite des travaux de préparation et de finalisation des projets de normes comptables au niveau des CTS et des GT concernant, notamment, les OPCR, la titrisation des créances hypothécaires, les OPCVM, les Universités et les Collectivités Locales.

4-2-2 La profession Comptable

§ Comptables Agréés

La Commission chargée d'examiner les demandes d'inscription et de réinscription sur la liste des comptables agréés a tenu deux réunions en 2008 à l'issue desquelles ont été inscrits 313 professionnels sur la liste des comptables agréés pour l'année 2009.

§ Projet de loi relatif à la création d'un Ordre des Comptables Agréés

Ce projet de loi qui a été préparé et finalisé en relation avec l'Ordre des Experts Comptables, l'Association des Comptables Agréés du Maroc (ACAM) et l'ensemble des professionnels de la comptabilité regroupés au sein de la Fédération Marocaine des Associations des Professionnels de la Comptabilité (FEMAPROC), a été transmis au SGG le 30 juin 2008.



Rencontre entre la DEPP et les nouveaux membres
élus du Conseil National de l'Ordre des Experts Comptables

4-2-3 Projet ROSC « Rapport sur le Respect des Normes et Codes »

Le projet ROSC, initié par le FMI et la Banque Mondiale, visant l'amélioration de la qualité de l'information financière a connu, au cours de l'année 2008, les réalisations ci-après :

- § élaboration d'un bilan d'étape du projet ;
- § tenue de la deuxième réunion du Comité de Pilotage (CPL) du projet ROSC, en date du 9 janvier 2008, consacrée à :
 - la finalisation du projet de règlement intérieur du CPL ;
 - la présentation, par les parties prenantes du projet (BAM et CDVM), du bilan des actions déjà réalisées ou celles en cours ;
 - la poursuite des actions de prospection des financements du projet ;
- § signature du règlement intérieur du CPL par Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances en juin 2008.



2^{ème} réunion du Comité de pilotage
du projet ROSC

5- Dossiers juridiques



La DEPP a procédé, au cours de l'année 2008, à l'examen des dossiers suivants :

- § 63 projets de textes législatifs et réglementaires qui lui ont été soumis pour avis ;
- § 35 questions parlementaires concernant les EEP ;
- § 5 contentieux en relation avec l'Agence Judiciaire du Royaume (AJR) concernant, notamment, le personnel et contrats des EEP.

5-1 Projets de textes législatifs et réglementaires

Les principaux projets de lois et décrets sur le secteur des EEP instruits portent sur :

- § la création des établissements publics suivants : AMDI, Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments, ADA, Agence Nationale pour le Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique en remplacement du CDER, Agences Foncières Régionales prévues par le projet de loi n°30-07 portant Code de l'Urbanisme, fusion de l'ISA et de l'ENA, Chambres de Tourisme ;
- § la transformation de BAM et de l'OCE en société anonyme ;
- § l'amendement des textes législatifs concernant les EEP suivants : ONHYM, ONE, Chambres d'Agriculture, Institut Supérieur International du Tourisme de Tanger ;

D'autres projets de lois, de décrets et d'arrêtés ont été, également, examinés.

5-2 Questions parlementaires

Outre les questions traitées, séance tenante, lors des réunions des Commissions des Finances des deux Chambres du Parlement à l'occasion de l'examen du projet de loi de finances au titre de l'exercice 2009, la DEPP a préparé les éléments de réponse aux questions écrites et orales concernant le secteur des EEP, en particulier : OCP, SODEA et SOGETA, le personnel des EEP, le contrôle des EEP, les investissements des EEP, le bilan de la contractualisation Etat – EEP, les marchés publics, le désenclavement du monde rural et la moralisation de la vie publique.

5-3 Contentieux judiciaires

Les dossiers litigieux examinés, en relation avec l'Agence Judiciaire du Royaume concernent, notamment IAM, RADEET, RADEEF et RADEEMA.



Instruments de Gestion

Au cours de l'exercice 2008, la DEPP a poursuivi ses efforts de développement et de modernisation de son Système d'Information de Gestion (SIG), notamment par la réalisation de nouvelles applications informatiques et la maintenance corrective et/ou évolutive d'autres applications, actuellement en exploitation.

1- Système d'Information de la DEPP (SIDEP)



Le SIDEP (Système d'Information Des Entreprises Publiques) a été enrichi par le développement et la mise en œuvre des modules informatiques ci-après :

- § **Groupement des actionnaires** : conception et réalisation d'un module « Discoverer » pour la constitution automatique de groupes d'actionnaires publics ;
- § **Annuaire des EEP** : finalisation d'un module pour la génération automatique de l'annuaire des EEP ;
- § **Investissements par région** : conception et développement d'un module pour le suivi des investissements des EEP par région ;
- § **Budgets de fonctionnement régionaux** : réalisation d'un module pour le suivi des budgets de fonctionnement des EEP par région ;
- § **SIDEP-Consultation** : mise à jour et finalisation du module de consultation intégré au SIDEP ;
- § **Suivi des budgets et plans pluriannuels** : réalisation d'un module pour le suivi des réalisations budgétaires ;
- § **Contrats-Programmes** : mise à jour du module relatif au suivi d'exécution des contrats programmes ;
- § **Optimisation des performances et renforcement de la sécurité** par la migration de la base de donnée (BD) d'exploitation vers un nouveau serveur plus performant et la mise en place d'une deuxième stratégie de sauvegarde et de restauration de la BD-SIDEP. Elle consiste à faire une sauvegarde automatique quotidienne à froid ;

- § **Suivi de la trésorerie des EEP** : finalisation du module SIDEPE concernant le suivi de la trésorerie des EEP ;
- § **Etude, préparation des termes de référence et lancement de l'appel d'offres relatif à la mise en place d'une plateforme d'Echange de Données Informatisées (EDI)** entre la DEPP et les EEP : projet présenté au Ministère chargé de la Modernisation des Secteurs Publics (MMSP), et plus précisément au Comité chargé du FOMAP (Fonds de Modernisation de l'Administration Publique) qui l'a agréé et a autorisé son co-financement.

Par ailleurs et dans le cadre des opérations d'alimentation du SIDEPE, 334 liasses fiscales ont été collectées en 2008 contre 326 en 2007. En outre, 345 questionnaires comportant des informations techniques, économiques et financières sur les EEP ont été recueillis en 2008 contre 337 en 2007.

En ce qui concerne la saisie des données, le nombre d'opérations effectuées en 2008 s'est élevé à 129 032 contre 127 834 en 2007.

2- Services rendus aux utilisateurs



Au cours de l'année 2008, de nombreuses actions "support" ont été menées en vue de faciliter la gestion et le suivi des activités des structures de la DEPP. C'est le cas notamment de :

- § l'enrichissement du contenu informationnel du site Intranet de la DEPP et sa mise à jour permanente ainsi que le suivi périodique des rubriques au niveau des portails Internet et Intranet du Ministère ;
- § l'ajout à l'Intranet de nouvelles rubriques telles que le moteur de recherche, le forum de discussion et le lien vers l'application "consultation des congés";



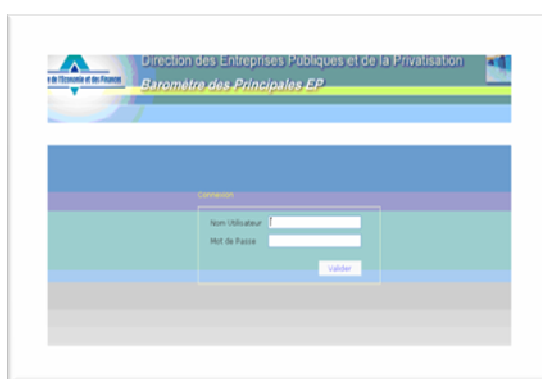
Rubrique « Forum de discussion »

- § la conception de nouvelles rubriques concernant le CNC au niveau du portail Internet du MEF ;
- § la maintenance évolutive de l'application « Gestion des Déplacements » et l'assistance des utilisateurs pour une bonne exploitation ;
- § la maintenance évolutive de l'application « Gestion et Suivi des financements extérieurs des EEP » et l'assistance des utilisateurs pour une bonne exploitation ;



Application « Gestion et Suivi des financements extérieurs des EEP »

- § le traitement, l'alimentation et l'indexation des bases de données documentaires du système de Gestion Electronique des Documents (GED) et l'assistance des utilisateurs pour une bonne exploitation ;
- § la réalisation au niveau de l'application « Gestion du Courrier » d'un module «Gestion des manchettes» comme étape préliminaire de la prise en charge du courrier interne;
- § la réalisation d'une application « Baromètre EEP » pour la saisie décentralisée et le suivi des indicateurs des principales entreprises ainsi que l'édition du baromètre sur l'économie.



Application «Baromètre EEP»



Activités d'Audit Interne et d'Etudes

1- Rapports des Institutions et Corps de contrôle



1-1 Cour des Comptes et Cours Régionales des Comptes

1-1-1 Rapports particuliers

Au cours de l'année 2008, il a été procédé à l'examen de 25 rapports particuliers de la Cour des Comptes et des Cours Régionales des Comptes et à l'établissement des matrices de réponses qui ont été transmises à ces Institutions. Ces rapports qui portent sur le contrôle de la gestion des entités auditées ont concerné plusieurs secteurs d'activité économique et se présentent, par structure de contrôle, comme suit : DEEM (8), DSS (7), DAAI (6), DHUCT (3) et DIS (1).

1-1-2 Projets d'insertion relatifs aux rapports particuliers de la Cour des Comptes et des Cours Régionales des Comptes

Il a été établi et transmis à la Cour des Comptes des réponses aux projets d'insertion parvenus à la DEPP. Ces projets ont été intégrés dans le rapport annuel de la Cour des Comptes au titre de l'exercice 2007.

1-1-3 Lettre Circulaire ayant pour objet l'inscription à l'ordre du jour des Conseils d'Administration et autres organes délibérants, l'examen des rapports annuels de la Cour des Comptes et des Cours Régionales des Comptes

Une lettre circulaire destinée aux PDG et DG des EEP a été signée par Monsieur le Ministre pour inscrire, à l'ordre du jour des Conseils d'Administration et autres organes délibérants, l'examen des rapports de la Cour des Comptes et des Cours Régionales des Comptes.

1-2 Inspection Générale des Finances (IGF)

Les rapports établis par l'IGF et se rapportant aux EEP sont transmis à la DEPP pour l'élaboration des éléments de réponse lorsque des observations ont été relevées concernant cette Direction ou ses agents de contrôle. Dans ce cadre, il a été procédé au cours de l'exercice 2008, à l'établissement d'une réponse au sujet de l'audit de gestion de la Chambre d'Artisanat de la Région de Tadla-Azilal.

De même, dans le cadre de la coordination entre la DEPP et l'IGF, il a été procédé à l'établissement, à la demande de l'IGF, d'un programme prévisionnel d'audit des EEP au titre de l'exercice 2008.

2- Evaluation des rapports annuels des Contrôleurs d'Etat et des Commissaires du Gouvernement



Le nombre total de rapports établis par les CE et CG est de 189 se répartissant, par structure de contrôle, comme suit : DSS : 58, DHUCT : 55, DAAI : 32, DEEM : 29, DIS : 15.

Le nombre de rapports validés et adressés aux Présidents des Conseils d'Administration et autres organes délibérants en 2008 est de 182.

3- Missions d'audit interne



Les missions d'audit interne ont concerné les entités suivantes :

- § la Chambre d'Agriculture de Chefchaouen : mission conjointe DAI-DAAI, auprès du Fondé de Pouvoirs du Trésorier Payeur, en février 2008 au terme de laquelle un compte rendu de mission a été adressé au Président et au Fondé de Pouvoirs concerné ainsi qu'au Gouverneur de la Province ;
- § les Chambres Professionnelles de Tétouan et la CCIS de Tanger : mission conjointe DAI-DAAI ayant pour objet la vérification de l'organisation et du fonctionnement des Paeries de ces Chambres.

4- Missions d'études



Dans le cadre de ce volet, trois projets de rapports ont été établis :

- § rapport annuel sur les réquisitions des Trésoriers Payeurs et Agents Comptables au titre de l'exercice 2007 ;
- § rapport d'étape sur l'implémentation de la loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes ;
- § rapport portant sur les dysfonctionnements relatifs aux aspects économiques et financiers des EEP tels qu'ils ressortent des rapports annuels des CE et CG au titre de l'exercice 2007.



Privatisation, Gestion Déléguée de Services Publics et du Portefeuille Public³

1- Opérations de transfert



En matière de préparation des opérations de transfert, l'année 2008 a connu le lancement et le suivi des missions d'évaluation et de placement des sociétés BIOPHARMA et COTEF.

En outre, la procédure pour le choix d'une banque d'affaires en vue de la réalisation de la mission d'actualisation de l'évaluation et de placement des sociétés SSM, SOCOCHARBO et BTNA a été lancée. Le comité en charge du suivi de l'audit et de l'évaluation de la Société SONACOS, confiés à un cabinet conseil, a été réactivé.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération d'ouverture du capital de la société MARSA MAROC, les documents d'appel d'offres pour le choix des banques d'affaires dans la perspective d'une mission d'évaluation et de placement de la société ont été préparés et validés en collaboration avec le management de la société.

L'année 2008 a été marquée également par une réflexion sur la cession des participations publiques et son impact sur l'économie tout en développant une nouvelle stratégie en la matière.

Ainsi, le projet de loi n° 19-08 a été préparé dans ce sens visant l'inscription de six nouvelles sociétés. Ce projet entre dans le cadre de la loi n° 34-98 promulguée par le Dahir n° 1-99-131 du 13 mai 1999, qui complète la loi n° 39-89 autorisant le transfert d'entreprises publiques au secteur privé et qui permet l'adjonction, par voie légale, de nouvelles entités.

Cette mesure législative consacre la poursuite du processus de transfert dans le cadre d'une ouverture progressive de l'économie via le transfert total ou partiel d'entreprises publiques remplissant des critères de rentabilité et agissant dans des secteurs concurrentiels.

³ Pour plus de détails, se référer au rapport sur la privatisation au titre de l'année 2008

2- Participations financières et cessions d'actifs



Outre les diligences habituelles engagées pour instruire les demandes relevant des dispositions des articles 8 et 9 de la loi sur le transfert des EP, consistant en la saisine des établissements demandeurs pour tout complément d'information et l'examen desdites demandes en concertation, notamment avec la DTFE, la DEPP a accompagné, en amont, plusieurs projets d'envergure et ce, préalablement à l'établissement de leurs projets de décrets.

A ce titre, la Direction a été étroitement associée et fortement impliquée dans la préparation des documents juridiques et financiers nécessaires au montage des projets, notamment en ce qui concerne les conventions de financement, les statuts, les pactes d'actionnaires ainsi que les « business plans ». La DEPP a aussi participé à l'élaboration des projets de procuration de délégation de pouvoirs, des bulletins de souscription, ainsi qu'à la préparation des réunions des premiers conseils d'administration en ce qui concerne les sociétés dont le capital est détenu partiellement ou totalement par l'Etat.

Au 31 décembre 2008, la DEPP a procédé au traitement de 62 dossiers relevant des dispositions des articles 8 et 9 de la loi n° 39-89 sus-citée.

A ce propos, les autorisations accordées par décret ont porté sur d'importants projets structurants visant la promotion de l'investissement dans des secteurs clés de l'économie.

Le tableau ci-après récapitule les investissements à réaliser dans le cadre de ces créations d'entreprises publiques ou prises de participation financières:

Holding	Dénomination	Objet principal	Capital social	Taux de participation	Investissement projeté en MDH
CDG	TECHNOPOLIS RABAT SHORE	Off-shoring	880 MDH	100%	5.000
	FEZ SHORE	Off-shoring	300.000 DH	100 %	1.200
OCP	BUNGE MAROC PHOSPHORE	Production de produits phosphatés	900 MDH	50%	2 900
BCP	Fonds de fonds CPM	Fonds d'investissement	1.000 MDH	56 %	1.000
TRESOR / FONDS HASSAN II	MARCHICA MED	Aménagement et mise en valeur de la lagune de Marchica	500 MDH	50% TRESOR 50% FDSHII	12 200
TRESOR ET AUTRES	SONARGES	Réalisation et gestion de stades	3 MDH	100%	3.400
TRESOR ET AUTRES	CASABLANCA TRANSPORTS	Transport urbain	140 MDH	95%	6.300
Total					32.000

3- Gestion déléguée des services publics



3-1 Projets de gestion déléguée examinés

L'action de la DEPP qui s'inscrit dans le cadre du développement des PPP vise, principalement, la préparation, l'examen et l'accompagnement des projets de contrats de gestion déléguée, initiés par les départements ministériels et les établissements publics. Les actions menées durant l'année 2008 sont résumées comme suit :

Projets/Dossiers	Actions/mesures réalisées
Projet de valorisation et d'externalisation de la gestion du CICEC	§ Elaboration d'un protocole d'accord signé par la DEPP, AHM et OC pour le suivi de la réalisation de ce projet § Création par AHM de la société « Atlas Patrimoine Casablanca » autorisée par décret n° 2-08-487 du 16-09-2008.
Projet de gestion déléguée des 13 Polycliniques appartenant à la CNSS	§ Contribution de la DEPP à la préparation des documents d'appel d'offres et du projet de contrat de gestion déléguée § Lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) et de l'appel d'offres restreint par la CNSS, déclaré infructueux par la suite § La prorogation par la loi n° 24-08 au 18-08-2010, du délai imposé par la loi n° 65-00 de déléguer la gestion des polycliniques.
Projet de gestion déléguée du monopole de commercialisation de l'alcool éthylique	§ Négociations en cours avec la société retenue, suite à l'appel d'offres lancé le 14 avril 2008
Projet de gestion déléguée du Jardin Zoologique National de Rabat	§ Le projet de convention de gestion déléguée préparé par la DEPP a été transmis le 14-03-2008 au Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la lutte contre la Désertification (HCEFLCD), pour actualiser les annexes dudit projet en vue de sa signature par le MEF, le HCEFLCD et la Direction du JZN de Rabat
Gestion déléguée du service de l'eau dans le périmètre d'irrigation du Loukkos	§ Le 16 octobre 2008 : validation par la DEPP de la note méthodologique du cabinet choisi pour réaliser une étude pour la mise en œuvre du projet de Partenariat Public Privé (PPP)
Gestion déléguée du service de transport urbain par autobus de Rabat-Salé et région	§ Examen par la DEPP du projet de convention de gestion déléguée et transmission des remarques au Ministère de l'Intérieur le 30 octobre 2008

3-2 Coopération Maroc - Société Financière Internationale (SFI)

Un protocole d'accord a été signé le 24 mai 2007 avec la SFI pour réaliser une étude d'identification des opérations de PPP dans les infrastructures et les services publics, sur un horizon de trois ans.

La réunion de démarrage de la mission d'identification des projets PPP a eu lieu le 25 mars 2008. En juin 2008, la DEPP a reçu les rapports préliminaires et a procédé à leur examen en concertation avec les Départements concernés.



M. KASSI, Adjoint au Directeur de la DEPP, entouré de Mme SAHER, Chef de la Division de la Privatisation et Mme COBEIN, représentante de la SFI

La DEPP a organisé, le 15 décembre 2008, une réunion de mise au point à l'issue de laquelle deux projets ont été validés et retenus, à savoir : la réalisation d'une unité de dessalement à Nador et la réalisation d'un projet de collecte et de traitement de déchets hospitaliers.

4- Suivi post-transfert



4-1 Unités privatisées sous délai contractuel

Au cours de l'année 2008, les efforts ont été poursuivis pour le suivi régulier des engagements contractuels des entreprises privatisées, notamment le traitement des demandes relatives à la mise en jeu de la garantie du passif et de l'actif des sociétés SUTA, SURAC, SUNABEL, SUCRAFOR, DRAPOR et COMANAV.

4-2 Suivi post-transfert des unités privatisées dont le délai contractuel a expiré

Pour l'année 2008, le suivi post-transfert a porté essentiellement sur des unités hôtelières : TOUR HASSAN à Rabat, MERINIDES à Fès, KSAR TINSOULINE et RIAD à Larache.

Actions de Communication

L'année 2008 a connu une intensification des actions de communication à la fois sur le plan interne et vers les partenaires de la DEPP.

1- Communication interne



Les travaux du Comité de Direction ont continué d'assurer un suivi régulier des différents chantiers relatifs aux métiers de la DEPP et d'offrir des occasions de concertation, d'échange et de partage de l'information entre les différentes structures de la Direction.

L'année 2008 a été marquée par l'organisation de la 5^{ème} journée des Cadres de la DEPP le 27 mai 2008 sous le thème : « Ensemble, pour une bonne gouvernance des Entreprises Publiques ».



Participants à la 5^{ème} Journée des cadres de la DEPP

Véritable occasion d'échanges, de concertation et de capitalisation des expériences, cette journée a connu la participation, en plus des responsables et cadres opérant au niveau central, des Trésoriers Payeurs exerçant au sein des EEP, dans les différentes villes du Royaume.

La rencontre a été dédiée à la présentation de différents thèmes concernant les métiers de la DEPP (restructurations, privatisation, PPP, normalisation comptable...) et a suscité des débats liés à l'exercice du contrôle financier ainsi qu'aux différents problèmes rencontrés par les Trésoriers Payeurs dans l'exercice de leur mission.

Une enquête de satisfaction a été menée lors de cette journée à travers un questionnaire diffusé auprès des participants afin de recueillir leurs appréciations ainsi que leurs recommandations à l'égard de cette journée. Cette enquête a montré le grand intérêt accordé par les responsables et cadres de la Direction pour ce genre de manifestations.

Toujours en matière d'amélioration de la communication interne, le site Intranet de la DEPP a été enrichi par la mise en place de nouvelles fonctionnalités notamment un moteur de recherche en texte intégral et un nouveau forum de discussion.

2- Communication externe



L'année 2008 a été marquée par l'organisation de plusieurs conférences et la participation de la Direction à de nombreuses manifestations. De même, un suivi régulier de l'actualité de la DEPP a été assuré grâce à une couverture des principaux faits marquants de la Direction, à travers la réalisation de communiqués diffusés au niveau du Portail Internet/Intranet du MEF.

2-1 Conférences et manifestations

Durant l'exercice 2008, la DEPP a organisé deux conférences, à savoir :

§ **« Partenariat Public-Privé : Quelles perspectives pour le Maroc ? »** : conférence organisée dans le cadre des cycles de conférences initiés par la DAAG, le 09 octobre 2008, animée par le Directeur des Entreprises Publiques et de la Privatisation et ayant donné lieu à un débat sur l'expérience marocaine en matière de PPP, notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'irrigation et des activités portuaires ;



Intervenants lors du séminaire « PPP : Quelles perspectives pour le Maroc ? »

§ « **Partenariat Public Privé : cas de l'éducation et de la santé** » : séminaire organisé conjointement par la DEPP et l'ADETEF, les 23 et 24 octobre 2008, ayant permis de faire le point sur les expériences marocaine et française en matière de PPP dans les domaines de l'éducation et de la santé.



Intervenants lors du séminaire « PPP : cas de l'éducation et de la santé »

La DEPP a également participé à plusieurs autres manifestations portant sur les thèmes suivants :

§ **Réformes dans le secteur des Entreprises Publiques** : thème présenté à l'occasion de la visite au Maroc des **Conseillers Supérieurs et Conseillers des Administrateurs de la BAD** ;

§ **Investissements des EP : bilan et perspectives** : thème présenté à l'occasion des Consultations gouvernementales annuelles maroco-japonaises ;

§ **Réforme institutionnelle du secteur autoroutier** : thème présenté à l'occasion d'une mission organisée à Paris avec la participation de deux représentants de la DEPP ;

§ **Open Budget** : séminaire organisé le 1^{er} avril 2008 à la Faculté de Droit Rabat-Agdal au sujet de l'expérience marocaine ;

§ **Investissements des EP** : thème présenté lors de la journée d'étude organisée par l'AMIF sur la loi des finances 2008 et les perspectives de développement des finances publiques ;

- § **Expérience marocaine en matière de Partenariat Public Privé** : thème présenté à l'occasion du Symposium organisé conjointement par l'OCDE et le MEF dans le cadre de l'initiative du réseau des hauts responsables du Budget-MENA (SBO-MENA).



**M. TALBI intervenant lors du symposium
organisé par l'OCDE et le MEF**

2-2 Coopération internationale

L'année 2008 a été marquée par une intense activité mettant en relation la DEPP avec des partenaires internationaux à travers :

- § **La Chambre Française du Commerce et de l'Industrie au Maroc (CFCIM)** : rencontre organisée le 13 février 2008 au sujet de la réforme portuaire ;
- § **ADETEF** : Cérémonie de clôture du projet DEPP-ADETEF « Assistance au Royaume du Maroc dans l'amélioration de la gestion de ses participations publiques » : projet faisant l'objet d'un don du Gouvernement français dans le cadre du FASEP et comportant des entretiens bilatéraux avec certaines directions du MEF dont la DEPP ;
- § Participation du Directeur de la DEPP à la mission effectuée auprès de l'ADETEF, au cours de laquelle il a été convenu l'organisation d'une mission d'experts de l'ADETEF au Maroc sur les PPP dans les domaines de la Santé et de l'Education ;
- § **AFD** : Réunion de travail avec la responsable chargée de projets dans les secteurs sociaux, de l'éducation et de la santé, à l'Agence Française de Développement au sujet du circuit de la dépense publique dans les établissements publics à caractère social : AREF et Universités ;
- § **Canada** : entretiens avec le nouveau Conseiller Commercial et Economique à l'Ambassade du Canada suite aux réunions tenues avec son prédécesseur en 2007, portant sur les projets en cours et à venir pouvant dynamiser les relations commerciales entre le Maroc et le Canada, notamment les projets d'infrastructure des entreprises publiques et les appels d'offres y afférents ;

§ Union Européenne :

- élaboration d'une fiche de projet de jumelage avec une administration d'un pays membre de l'Union Européenne (UE), dans le cadre du jumelage institutionnel avec l'UE ;
- préparation d'une mission d'expertise dans le cadre de l'instrument TAIEX mis à la disposition des administrations marocaines par l'UE ;

§ **CNUCED** : suivi des chantiers actuels portant sur un projet de codification des différents textes relatifs à l'investissement et sur l'élaboration d'un guide de l'investissement avec le coordinateur régional du CNUCED, accompagné d'un responsable de la Direction des Investissements Extérieurs ;

§ **Agences de notations** : contribution de la DEPP aux rencontres du Ministère avec les agences de notation Standard and Poor's et Fitch Ratings.

3- Rapport annuel sur le secteur des EEP



En application de l'article 33 de la loi organique des finances, la DEPP a élaboré le rapport sur le secteur des EP qui a accompagné le projet de loi de finances pour l'année 2009.

La DEPP a participé aux travaux d'examen du projet de loi de finances 2009 par la Chambre des Représentants et la Chambre des Conseillers, notamment, au sein des Commissions respectives chargées des Finances.

Dans ce cadre, le Directeur a pris part aux séances relatives aux discussions générales qui ont eu lieu au sein des Commissions susmentionnées.

A cette occasion, la DEPP a produit des dossiers relatifs aux interventions des parlementaires concernant le secteur des EP et la privatisation.



Page de garde du rapport
(156 pages)

Conclusion

Il est indéniable que le bilan des activités de la DEPP au titre de l'année 2008 peut être jugé globalement intense et riche, comme il est tout aussi évident que, sans le sérieux du travail fourni, à tous les niveaux hiérarchiques, par les femmes et les hommes composant le personnel de cette Direction, de tels résultats ne pouvaient être atteints.

Un hommage très mérité est rendu à la ressource humaine de cette Direction dont la mobilisation et la vigilance, à tout instant, ont largement contribué à la notoriété de la DEPP, notamment pour son ambition d'être reconnue comme l'Observatoire du secteur des EEP.

Le travail réalisé sur le terrain par les agents de contrôle et l'apport des structures d'études et d'analyses méritent d'être mis en relief dans la mesure où ils ont permis aux EEP de bénéficier de l'expérience des cadres de la DEPP, voire de leur expertise, acquise tout au long d'une carrière.

La fonction de contrôle se mue progressivement vers des missions de veille, de conseil et d'évaluation.

Dès lors, les réalisations de l'année 2008 et les retombées qui en découleront ne peuvent qu'inciter les agents, cadres et responsables, à redoubler d'efforts pour améliorer les performances et atteindre les objectifs, guidés par un référentiel de valeurs alliant professionnalisme, intégrité, rigueur et transparence.

Liste des sigles et abréviations

AAVBR	: AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DU BOU REGREG
ADETEF	: AGENCE DE COOPERATION TECHNIQUE INTERNATIONALE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE FRANÇAIS
ADA	: AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
ADM	: SOCIETE NATIONALE DES AUTOROUTES DU MAROC
AFD	: AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT
AJR	: AGENCE JUDICIAIRE DU ROYAUME
ALEM	: AGENCE DE LOGEMENTS ET D'EQUIPEMENTS MILITAIRES
AMDI	: AGENCE MAROCAINE DE DEVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS
AMI	: APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
ANCFCC	: AGENCE NATIONALE DE LA CONSERVATION FONCIERE, DU CADASTRE ET DE LA CARTOGRAPHIE
ANP	: AGENCE NATIONALE DES PORTS
ANPME	: AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DE LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE
APDO	: AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DE L'ORIENTAL
AREF	: ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
B.M.	: BANQUE MONDIALE
BAD	: BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT
BAM	: BARID AL MAGHRIB
BCP	: BANQUE CENTRALE POPULAIRE
BIOPHARMA	: SOCIETE DE PRODUCTIONS BIOLOGIQUES ET PHARMACEUTIQUES VETERINAIRES
BNRM	: BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU ROYAUME DU MAROC
BTNA	: BRIQUETERIE TUILERIE NORD AFRICAINE
CAM	: CREDIT AGRICOLE DU MAROC
CCG	: CAISSE CENTRALE DE GARANTIE
CCIS	: CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICES
CDER	: CENTRE DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES
CDG	: CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION
CDM	: CHARBONNAGES DU MAROC
CDVM	: CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES
CE	: CONTROLEUR D'ETAT
CFR	: CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER
CG	: COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT
CHIR	: CENTRE HOSPITALIER IBN ROCHD
CHIS	: CENTRE HOSPITALIER IBN SINA
CICEC	: CENTRE INTERNATIONAL DE CONFERENCES ET D'EXPOSITIONS DE L'OFFICE DES CHANGES A CASABLANCA
CID	: CONSEIL INGENIERIE DEVELOPPEMENT
CIMR	: CAISSE INTERPROFESSIONNELLE MAROCAINE DE RETRAITE
CIR	: CAISSE INTERNE DE RETRAITE
CMPE	: CENTRE MAROCAIN DE PROMOTION DES EXPORTATIONS.
CMR	: CAISSE MAROCAINE DES RETRAITES
CNC	: CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE

CNESTEN	: CENTRE NATIONAL DE L'ENERGIE, DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES NUCLEAIRES
CNOPS	: CAISSE NATIONALE DES ORGANISMES DE PREVOYANCE SOCIALE
CNPAC	: COMITE NATIONAL DE PREVENTION DES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION
CNRST	: CENTRE NATIONAL POUR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
CNSS	: CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE
CNUCED	: CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT
COMANAV	: COMPAGNIE MAROCAINE DE NAVIGATION
COMAPRA	: COMPAGNIE MAROCAINE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES
COTEF	: COMPLEXE TEXTILE DE FES
CRI	: CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT
CTS	: COMMISSION TECHNIQUE SPECIALISEE
DAAG	: DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET GENERALES
DAAI	: DIVISION DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-INDUSTRIE ET DE L'INDUSTRIE
DAI	: DIVISION DE L'AUDIT INTERNE
DAPS	: DIRECTION DES ASSURANCES ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE
DB	: DIRECTION DU BUDGET
DE	: DIVISION DES ETUDES
DEEM	: DIVISION DE L'EAU, DE L'ENERGIE ET DES MINES
DEPP	: DIRECTION DES ENTREPRISES PUBLIQUES ET DE LA PRIVATISATION
DHUCT	: DIVISION DE L'HABITAT, DE L'URBANISME, DU COMMERCE ET DU TOURISME
DIS	: DIVISION DES INFRASTRUCTURES
DP	: DIVISION DE LA PRIVATISATION
DPR	: DIVISION DES PROGRAMMATIONS ET RESTRUCTURATIONS
DRAPOR	: SOCIETE DE DRAGAGE DES PORTS
DSS	: DIVISION DES SECTEURS SOCIAUX ET EDUCATIFS
DTFE	: DIRECTION DU TRESOR ET DES FINANCES EXTERIEURES
EACCE	: ETABLISSEMENT AUTONOME DE CONTROLE ET DE COORDINATION DES EXPORTATIONS
EDI	: ECHANGE DE DONNEES INFORMATISEES
EEP	: ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS
EHTP	: ECOLE HASSANIA DES TRAVAUX PUBLICS
EN	: ENTRAIDE NATIONALE
ENA	: ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION
EP	: ENTREPRISE PUBLIQUE
ERAC	: ETABLISSEMENT REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION
FEMAPROC	: FEDERATION MAROCAINE DES ASSOCIATIONS DES PROFESSIONNELS DE LA COMPTABILITE
FOMAP	: FONDS DE MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE
FP	: FONDE DE POUVOIRS
GED	: GESTION ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS
GT	: GROUPE DE TRAVAIL
HAO	: HOLDING D'AMENAGEMENT AL OMRANE
HCEFLCD	: HAUT COMMISSARIAT AUX EAUX ET FORETS ET A LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION
IAM	: ITISSALAT AL-MAGHRIB
IAV	: INSTITUT AGRONOMIQUE ET VETERINAIRE HASSAN II
IGF	: INSPECTION GENERALE DES FINANCES
INRA	: INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
ISA	: INSTITUT SUPERIEUR DE L'ADMINISTRATION

INRH	: INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE HALIEUTIQUE
ISCAE	: INSTITUT SUPERIEUR DE COMMERCE ET D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES
LPEE	: LABORATOIRE PUBLIC D'ESSAIS ET D'ETUDES
MCE	: MINISTERE DU COMMERCE EXTERIEUR
MDA	: MAISON DE L'ARTISAN
MEF	: MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
OC	: OFFICE DES CHANGES
OCE	: OFFICE DE COMMERCIALISATION ET D'EXPORTATION
OCP	: OFFICE CHERIFIEN DES PHOSPHATES
OCP SA	: OCP SOCIETE ANONYME
ODCO	: OFFICE DE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION
OFEC	: OFFICE DES FOIRES ET EXPOSITIONS DE CASABLANCA
OFPPT	: OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL
OMPIC	: OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE
ONCF	: OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER
ONDA	: OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS
ONE	: OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE
ONEP	: OFFICE NATIONAL DE L'EAU POTABLE
ONHYM	: OFFICE NATIONAL DES HYDROCARBURES ET DES MINES
ONICL	: OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DES CEREALES ET DES LEGUMINEUSES
ONP	: OFFICE NATIONAL DES PECHEES
ORMVA	: OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE
PNRR	: PROGRAMME NATIONAL DE ROUTES RURALES
PPP	: PARTENARIAT PUBLIC PRIVE
RADEEF	: REGIE AUTONOME INTERCOMMUNALE DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE FES
RADEEMA	: REGIE AUTONOME INTERCOMMUNALE DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE MARRAKECH
RADEET	: REGIE AUTONOME INTERCOMMUNALE DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DU TADLA
RAFC	: REGIE AUTONOME DES FRIGORIFIQUES DE CASABLANCA
RATM	: REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE MEKNES
RATR	: REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE RABAT-SALE
ROSC	: RAPPORT SUR LE RESPECT DES NORMES ET CODES
SAG	: SERVICE DES AFFAIRES GENERALES
SEFERIF	: SOCIETE D'EXPLOITATION DES MINES DU RIF
SFI	: SOCIETE FINANCIERE INTERNATIONALE
SGLN	: SOCIETE DE GESTION DE LA LOTERIE NATIONALE
SIDEP	: SYSTEME D'INFORMATION DE LA DEPP
SIG	: SYSTEME D'INFORMATION DE GESTION
SMIT	: SOCIETE MAROCAINE D'INGENIERIE TOURISTIQUE
SNDE	: SOCIETE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE
SNRT	: SOCIETE NATIONALE DE RADIODIFFUSION ET DE TELEVISION
SNTL	: SOCIETE NATIONALE DES TRANSPORTS ET DE LA LOGISTIQUE
SOCOCHARBO	: SOCIETE COMMERCIALE DE CHARBONS ET BOIS
SODEA	: SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
SODEP	: SOCIETE D'EXPLOITATION DES PORTS
SOGETA	: SOCIETE DE GESTION DES TERRES AGRICOLES
SONACOS	: SOCIETE NATIONALE DE COMMERCIALISATION DE SEMENCES

SONARGES	:	SOCIETE NATIONALE DE REALISATION ET DE GESTION DES STADES
SOREC	:	SOCIETE ROYALE D'ENCOURAGEMENT DU CHEVAL
SOSIPO	:	SOCIETE DES SILOS PORTUAIRES
SPF	:	SERVICE DU PERSONNEL ET DE LA FORMATION
SSM	:	SOCIETE DES SELS DE MOHAMMEDIA
SUCRAFOR	:	SUCRERIE RAFFINERIE DE L'ORIENTAL
SUNABEL	:	GROUPE DES SUCRERIES NATIONALES DE BETTERAVES DU GHARB ET DU LOUKKOS
SURAC	:	SUCRERIES RAFFINERIES DE CANNES
SUTA	:	SUCRERIES RAFFINERIES DU TADLA
TDR	:	TERMES DE REFERENCE
TELECART	:	SOCIETE DE TELEDETECTION, DE CARTOGRAPHIE ET DE TOPOGRAPHIE
TGR	:	TRESORERIE GENERALE DU ROYAUME
TP	:	TRESORIER PAYEUR
TSA	:	TRANSFORMATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS EN SOCIETES ANONYMES